

LeVétérinarius

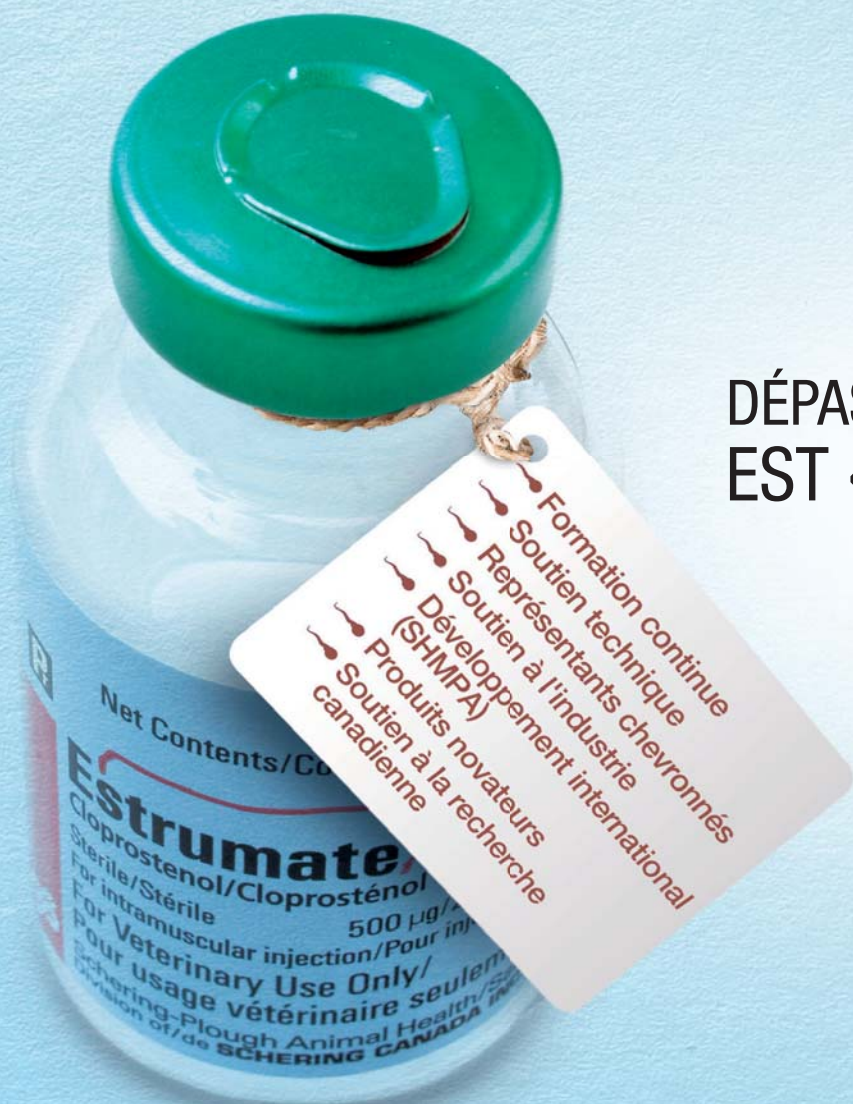
LA REVUE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

PAGE 8
PRÉSENTATION DES
ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

PAGE 14
PROGRAMME DE SURVEILLANCE
GÉNÉRALE 2012-2013

PAGE 22
DOSSIER :
**STRATÉGIE QUÉBÉCOISE
DE SANTÉ ET DE BIEN-
ÊTRE DES ANIMAUX**





DÉPASSER VOS ATTENTES
EST « DE SÉRIE »

Travailler en équipe pour une valeur ajoutée

Le programme **Partners in Reproduction™** va au-delà des produits de reproduction bovine éprouvés de Merck Santé animale auxquels vous faites confiance. Il offre également **des ressources et des services de soutien précieux** pour vous, pour vos clients et pour l'ensemble de l'industrie laitière.

Lorsque nous unissons nos efforts, les succès se multiplient.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant de Merck Santé animale.



Estrumate® est une marque déposée de Schering-Plough Animal Health Corporation, utilisée sous licence.

Merck Santé animale, faisant affaire au Canada sous le nom de Intervet Canada Corp., une filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, É.-U.

MERCK est une marque de commerce de Merck Sharp & Dohme Corp., une filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, É.-U.

Copyright © 2011 Intervet International B.V., une filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, É.-U. Tous droits réservés.

EST001-11F-AD

 **MERCK**
Santé animale

LE VETERINARIUS

Le *Veterinarius* est publié six fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Téléphone : 450 774-1427
ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : omvq@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans cette revue ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en pages en respectant, autant que faire se peut, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Éditeur :
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Rédactrice en chef :
M^{me} Suzie Prince

Rédactrice adjointe :
M^{me} Maryse Massy

**Assistance à la rédaction
et aux petites annonces :**
M^{me} Lyne Richer
lyne.richer@omvq.qc.ca

Collaborateurs :
Dr Joël Bergeron, Dre Suzanne Breton,
M. André Debray, Dr Jean Gauvin,
Dre Sylvie Latour, M. Daniel Laventière,
Mme Manon Létourneau, Dr Michel Pepin,
M^{me} Suzie Prince, Dre Hélène Trépanier,
Dre Sonia Voyer.

Photo page couverture :
Dre Paule Lebeuf, « Party de famille! »,
catégorie « L'importance des animaux dans
nos vies » au concours photos 2011.

ISSN 08291381

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1995
Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 400388894

Date de tombée du prochain numéro :
10 mars 2012



**Ordre des médecins
vétérinaires du Québec**

4 MOT DU PRÉSIDENT

6 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ACTUALITÉS DE L'ORDRE

- 8 Présentation des administrateurs de l'Ordre
- 12 Inscription annuelle et cotisation 2012-2013
- 14 Programme de surveillance générale de l'exercice pour l'année 2012-2013
- 16 L'Ordre a participé au pique-nique Holstein Québec 2011
- 17 L'exercice de la médecine vétérinaire en société
- 20 Utilisation d'appareils électriques non approuvés
- 21 Entrée en vigueur de nouveaux règlements

DOSSIER THÉMATIQUE :

LA STRAGÉGIE QUÉBÉCOISE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

- 22 Pour UNE santé bien pensée!
- 26 Recommandations

CHRONIQUE ASSURÉMENT VÔTRE

- 28 Un nouveau formulaire à remplir en cas de sinistre et de demande d'indemnité en matière d'assurance responsabilité professionnelle

29 BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

CHRONIQUE FINANCIÈRE

- 32 Épargner ou rembourser ses dettes : déterminer la priorité

CHRONIQUE AMVQ

- 33 L'AMVQ organise une deuxième mission d'aide vétérinaire en Haïti

CHRONIQUE ACMV

- 34 Au service des médecins vétérinaires du Québec

ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRINAIRE

- 35 Modification réglementaire pour l'admission de chiens, de chats et de furets dans les pays suivants : Royaume-Uni, Irlande, Suède et Malte
- 35 C'est le temps du ménage vétérinaire du printemps!
- 37 Amendes et suspension des exportations pour les pays de l'Union européenne ne respectant pas le bien-être des poules pondeuses

DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES À L'HONNEUR

- 40 L'Ordre rend hommage à des médecins vétérinaires d'exception
- 41 Un médecin vétérinaire préside l'Académie nationale de médecine de France

41 AVIS DE DÉCÈS

42 NOUVELLES PARUTIONS

44 REMERCIEMENTS

45 PETITES ANNONCES

Des circonstances favorables

Par le Dr Joël Bergeron, m.v., président



Depuis quelques mois, nous observons un mouvement et, surtout, une concertation — à mon avis sans précédent — en faveur du bien-être animal. Que ce soit par le dépôt et l'adoption de nouveaux règlements, le projet de loi pour modifier la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*, les travaux du groupe de travail sur le bien-être animal qui se poursuivent, les rencontres

pour la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, les orientations de certaines municipalités envers de meilleurs services de contrôle animalier ou encore la création de la nouvelle Association vétérinaire québécoise en médecine de refuge (AVQMR). Voilà quelques exemples où des intervenants de différents milieux saisissent l'occasion pour se réunir autour d'une même table et discuter d'un même objectif : le bien-être animal.

Veuillez m'excuser d'employer un anglicisme, mais la situation qui a cours au Québec coïncide bel et bien avec un *momentum* intéressant et important. Est-ce à dire que le Québec accusait un grave retard? Ou plutôt une malheureuse propension de certains à l'autoflagellation, à voir le gazon toujours plus vert chez le voisin? Néanmoins, cet élan ne peut s'arrêter maintenant.

Nous avons au Québec des outils intéressants pour veiller au bien-être animal. Tout indique une volonté commune d'utiliser ces outils et d'avoir recours aux moyens à notre disposition qui, de plus, s'en trouveront améliorés par les démarches actuelles.

Question de mettre les choses en perspective, il semble bon de rappeler que l'Ontario a modifié sa loi sur la protection des animaux au printemps 2009 en adoptant les changements les plus importants à cette loi depuis 1919. De son côté, la Colombie-Britannique a dû vivre le triste épisode de l'« euthanasie postolympique » des chiens de traîneau avant de revoir ses amendes à la hausse en 2011.

Au Québec, la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* avait connu une modification importante au début des années 1990 avec l'ajout de la section IV.1.1 *De la sécurité et du bien-être des animaux*. C'est dans les années 2000 qu'un organisme unique, ANIMA-Québec, a vu le jour afin de veiller de façon plus précise à l'application de cette section de la loi pour les chats et les chiens. Les récentes propositions législatives constituent des progressions majeures vers cet objectif

commun du bien-être animal, notamment par une couverture élargie des espèces qui seront sous la protection de la section IV.1.1 et par les modifications proposées dans le projet de loi n° 51 (nouveaux pouvoirs et hausse des amendes). L'Ordre a déjà présenté son mémoire sur le *Livre vert pour une politique bioalimentaire*. Il saisira l'occasion de faire de même avec le nouveau projet de loi et tentera de participer à la commission parlementaire.

Depuis mon arrivée à la présidence, j'ai eu l'occasion, à quelques reprises, de vous faire part de différents événements et efforts auxquels j'ai pu apporter ma collaboration. Comme je l'ai déjà mentionné : collectivement et individuellement, que faisons-nous de bien et pouvons-nous faire mieux? De quelle façon pouvons-nous nous engager davantage?

Je suis bien conscient que plusieurs d'entre nous ont déjà adopté de meilleures pratiques, ont collaboré à des programmes d'amélioration, etc. Voici encore quelques éléments de réflexion :

- Après des producteurs et des éleveurs, sommes-nous encore proactifs au regard de l'amélioration des conditions d'élevage? Travaillons-nous suffisamment à inculquer des notions d'analgésie? La très grande majorité des producteurs ont à cœur le bien-être de leurs animaux, tout en voulant assurer la prospérité de leur entreprise. Il nous appartient de les guider vers les meilleures pratiques possibles. Le médecin vétérinaire est d'abord et avant tout un partenaire de la santé globale de ces entreprises, et non un mal nécessaire.
- Lorsque je porte un jugement (je sais, je l'ai déjà fait...) sur la condition du chat ou du chien qui provient d'un refuge et qui est amené dans mon établissement, est-ce que je me questionne sur la réalité vécue par ceux et celles qui y travaillent? Est-ce que j'ai pensé offrir mes services? Comment collaborer avec ma municipalité pour mettre en place un service de contrôle animalier digne de ce nom? D'autres organismes le font à notre place si nous n'agissons pas. Il est alors difficile de les critiquer. Ce sont pourtant des occasions privilégiées pour faire connaître la qualité et la valeur de nos services professionnels. La majorité des organismes, on le voit d'ailleurs, sont de plus en plus disposés à demander les services de médecins vétérinaires et à les rémunérer en conséquence.

Voilà, le contexte est établi. Les circonstances sont favorables.

À nous de jouer!

UNE DÉCISION ARBITRAIRE ET DES RÉPERCUSSIONS MAJEURES

Peut-on imaginer qu'un organisme gouvernemental puisse utiliser les pouvoirs qui lui sont donnés pour soumettre les contribuables à des décisions sans préavis, sans apparentes consultations, qui surtout obligent à des contraintes financières importantes?

De toute évidence, c'est ce que tente de faire Revenu Québec en réclamant aux ordres professionnels un montant excédentaire sur la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) couvrant les années 2007 à 2010. Revenu Québec a envoyé ces réclamations à la fin du mois de novembre 2011. Cette décision de faire passer le taux de cotisation de 2,70 % à 4,26 % sans que quiconque ne soit avisé auparavant a un effet rétroactif! L'avis émis par Revenu Québec jouit d'une « présomption de validité ». Nous n'avons donc eu d'autre choix que d'émettre immédiatement un chèque au montant de 80 000 \$ et de prévoir une contribution supplémentaire de 20 000 \$ pour les prochaines années! Malgré un contexte budgétaire des plus serrés, l'Ordre devra absorber cet imprévu majeur. De plus, il faut maintenant prévoir ce montant récurrent qui vient soudainement s'imposer à notre budget.

Les ordres professionnels ont toujours rempli leur devoir de cotisation au FSS et considèrent qu'il est important d'y contribuer. Cependant, la décision de Revenu Québec ayant des répercussions majeures et surtout paraissant tout à fait injustifiée, les ordres professionnels réunis au sein du Conseil interprofessionnel du Québec se sont mobilisés afin de sensibiliser les autorités aux particularités des ordres professionnels. Nous souhaitons que ce dialogue nécessaire puisse permettre une meilleure compréhension réciproque.

Il reste quand même déplorable que le dialogue n'ait pas eu lieu plus tôt. Voilà peut-être pour les autorités gouvernementales une occasion à saisir dans le but de modifier leur approche trop souvent unilatérale. On a certes le droit d'espérer... malgré tout.

Pour me joindre : presidence@omvq.qc.ca.

AGIR
DE FAÇON

RESPONSABLE

C'est ça, être membre d'un
ordre professionnel.



Règlementation, inscription et élections!

Par Suzie Prince, C.M.A., M.B.A., directrice générale et secrétaire



Cher membre,

Bien que le mercure soit actuellement à son plus bas, rien ne réussit à refroidir l'ardeur des employés de l'Ordre. En effet, les projets sont nombreux et les défis stimulants.

Au cours des deux derniers mois, différents dossiers se sont concrétisés. J'ai donc le plaisir de vous présenter quelques-unes de ces réalisations.

CRÉATION D'UN COMITÉ DE GOUVERNANCE

Dans la foulée du plan stratégique 2011-2015 et conformément aux objectifs et au plan d'action soutenant le 5^e axe stratégique, le conseil d'administration a créé un comité de gouvernance. Ce comité permanent est composé de :

- M. Jean-Paul Gagné, président du comité;
- Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre;
- Dr Michel Gosselin, m.v.;
- Dr Simon Verge, m.v. ;
- M. Jean Lefebvre;
- M^{me} Suzie Prince.

Le mandat de ce comité sera de revoir et de clarifier le cadre de gestion de l'Ordre. Il veillera à implanter les meilleures pratiques en matière de gouvernance et à assurer l'efficacité du travail des différentes instances. Le comité est déjà à pied d'œuvre et révisé le rôle et les responsabilités des différentes instances tout en préparant un guide de gouvernance.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE DEUX NOUVEAUX RÈGLEMENTS

Le 15 janvier dernier, l'Office des professions du Québec a adopté le *Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires* ainsi que le *Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*.

Les règlements ont été publiés dans la *Gazette officielle du Québec* le 11 janvier 2012 et sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2012.

La modification du règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle était nécessaire à la suite des modifications apportées au *Code des professions* en 2008. Le montant des protections a donc été majoré, reflétant plus fidèlement le marché de 2012. De plus, l'obligation de l'assureur d'étendre la garantie à toute demande d'indemnité présentée contre l'assuré pendant au moins les cinq années suivant celle où il n'a plus l'obligation de maintenir une garantie contre sa responsabilité ou celle où il cesse d'être membre de l'Ordre a été intégrée dans le règlement.

La modification du *Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec* était devenue nécessaire à la suite de l'intégration d'un quatrième administrateur nommé au conseil d'administration de l'Ordre. De plus, la composition du conseil d'administration selon le mode d'élection à la présidence a été précisée. Les deux règlements adoptés vous sont présentés en page 21.

INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

Vous recevrez sous peu le formulaire d'inscription au tableau de l'Ordre. Vous pourrez consulter le guide et les autres documents afférents sur le site Internet de l'Ordre.

Je vous invite à porter une attention particulière à chacune des questions et à bien valider les renseignements figurant dans votre dossier. Vous devez nous acheminer votre demande d'inscription au tableau **au plus tard le 15 mars 2012**.

Pour la dernière fois cette année, le formulaire vous sera transmis en version papier. À partir de l'an prochain, vous serez invité à remplir le formulaire en version électronique et à procéder au paiement de votre cotisation en ligne.

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE

Considérant l'évolution des technologies et les nouveaux modes de communication, de gestion et de transaction, l'Ordre amorce un virage technologique important. Parce qu'elles sont plus efficaces, plus écologiques et plus efficaces, les communications avec les membres, les transactions et l'inscription au tableau des membres devront se faire par voie électronique sous peu.

Un effort collectif est nécessaire pour migrer tous ensemble vers les nouvelles technologies. Afin de réaliser ce changement, l'Ordre doit utiliser une adresse électronique pour chacun de ses membres.

Un message à cet effet sera inséré dans votre formulaire d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. Vous devrez donc vous assurer d'avoir une adresse de courriel personnalisée, de la faire connaître à l'Ordre et d'autoriser le personnel de l'Ordre à l'utiliser. Ensemble, nous amorcerons le virage.

DOMICILE PROFESSIONNEL

Conformément aux articles 60 et 108.8 du *Code des professions*, le médecin vétérinaire doit faire connaître au secrétaire de l'Ordre le lieu où il exerce principalement sa profession, et ce, dans les trente jours où il commence à exercer celle-ci ou, s'il ne l'exerce pas, le lieu de sa résidence ou de son travail principal. L'endroit ainsi désigné constitue le domicile professionnel et est utilisé à des fins d'élections. Le médecin vétérinaire doit aussi indiquer, au secrétaire de l'Ordre, tous les autres lieux où il exerce sa profession et tout changement à ce sujet dans les trente jours suivant la modification. Cette information est publique.

En effet, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*, les renseignements inscrits au tableau de l'Ordre ont un caractère public. Il est donc important de faire un choix éclairé au moment où vous remplirez votre formulaire d'inscription au tableau des membres. L'adresse et le numéro de téléphone de votre domicile professionnel seront publics et transmis à une tierce personne qui en ferait la demande.

Vous devez donc indiquer, dans le formulaire d'inscription au tableau des membres, votre domicile professionnel et vous assurer que l'information détenue par l'Ordre demeure toujours à jour.

De plus, considérant qu'il y aura des élections au printemps, je vous rappelle que les membres ne peuvent être candidats que dans une région où ils ont leur domicile professionnel, et ce, conformément à l'article 66.1 du *Code des professions*.

FORMATION CONTINUE

Chaque membre doit mettre à jour annuellement son dossier de formation continue auprès de l'Ordre. Nous vous invitons à vous constituer un dossier et à l'actualiser régulièrement. L'Ordre modifie en ce moment ses outils de gestion et, l'an prochain, vous aurez à entrer vous-même vos renseignements dans le site Internet de l'Ordre. Vous devrez toutefois conserver vos pièces justificatives, vos preuves de participation et vos attestations de présence, car l'Ordre vous les demandera de façon ponctuelle.

DÉCLARATION DE CULPABILITÉ À UNE INFRACTION PÉNALE, CRIMINELLE OU DISCIPLINAIRE

Conformément à l'article 59.3 du *Code des professions*, chaque médecin vétérinaire doit, au plus tard 10 jours après celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire.

Les décisions judiciaires peuvent être de diverses natures et sont rendues par les tribunaux, alors que les décisions disciplinaires sont rendues par le conseil de discipline d'un ordre professionnel au Québec ou son équivalent hors Québec. Ces dernières ne doivent pas être confondues avec les mesures disciplinaires relevant de l'employeur.

De plus, conformément à l'article 45.2 du *Code des professions*, le médecin vétérinaire doit inscrire annuellement dans le formulaire d'inscription au tableau de l'Ordre qu'il fait ou qu'il a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire. Il est donc important de l'indiquer dans la section 500 du formulaire qui vous sera transmis sous peu ou d'utiliser l'annexe IV en ligne.

Même si une telle décision a été rendue il y a plusieurs années et que vous l'avez déjà déclarée à l'Ordre, vous devez l'indiquer chaque année.

PÉRIODE ÉLECTORALE 2012 : QUATRE POSTES D'ADMINISTRATEUR À POURVOIR

Conformément au nouveau *Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, quatre postes d'administrateur seront à pourvoir par élection cette année, soit deux administrateurs pour représenter la région de Montréal et deux administrateurs pour représenter la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie. Chacun de ces mandats est d'une durée de trois ans.

Noms des quatre administrateurs qui termineront leur mandat cette année :

- Dr Patrick Cavanagh, administrateur représentant la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie;
- Dr Simon Verge, administrateur représentant la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie;
- Dr Giorgio Giusti, administrateur représentant la région de Montréal;
- Dr Michel Gosselin, administrateur représentant la région de Montréal.

Ces administrateurs peuvent toutefois déposer de nouveau leur candidature aux élections du printemps, puisque le règlement ne prévoit aucune limite quant au nombre de mandats des administrateurs.

Si votre domicile professionnel est situé dans une des deux régions dont les postes sont à renouveler cette année, vous recevrez, dans la semaine du 9 avril, un avis d'élection et les bulletins de présentation de candidature pour les postes à pourvoir.

À titre de secrétaire de l'Ordre, je profite de l'occasion pour inviter chaleureusement tous les médecins vétérinaires de ces régions à prendre part à cet exercice démocratique, à s'engager dans la gestion de l'Ordre et à exercer leur droit de vote.

PROJETS EN COURS

La table à dessin est encore bien remplie pour les prochains mois. Parmi les projets auxquels nous allons donner priorité d'ici l'été, nous comptons :

- l'analyse de la gouvernance et la réaction d'un guide de gouvernance;
- la conception d'un tableau de bord de gestion;
- la période d'inscription au tableau de l'Ordre pour les membres;
- l'inscription et la mise à jour annuelle du dossier des 227 sociétés par actions et sociétés en nom collectif à responsabilité limitée autorisées;
- la conception et l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des membres;
- la conception d'un nouveau site Internet interactif et transactionnel;
- l'organisation de la période électorale 2012;
- le dépôt à l'Office des professions du Québec du dossier de présentation justifiant la demande pour la délivrance de permis de spécialiste;
- la mise sur pied d'un programme d'évaluation des compétences et de reconnaissance des acquis expérientiels pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger et désirant pratiquer au Québec à titre de médecin vétérinaire ou de technicien en santé animale.

Soyez assuré que toute l'équipe de l'Ordre demeure à votre entière disposition pour vous fournir de l'information supplémentaire, pour vous servir et pour soutenir votre développement professionnel. ♦

Pour me joindre : suzie.prince@omvq.qc.ca

Présentation des administrateurs de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Par Suzie Prince, C.M.A., M.B.A., directrice générale et secrétaire

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est géré par un conseil d'administration composé de dix-huit personnes, soit un président, treize membres élus et quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

Conformément à l'article 62 du *Code des professions*, le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Les administrateurs de l'Ordre assument donc d'importantes responsabilités et ont un rôle hautement stratégique. Ils doivent porter un jugement objectif sur la conduite des affaires de l'Ordre, surveiller les pratiques et les évaluer, créer de la valeur et veiller à la saine gestion et à la croissance de l'organisation.

Les administrateurs endossent avec loyauté, diligence, soin, rigueur et éthique leurs responsabilités. Ils effectuent une veille stratégique, voient à la réalisation du plan stratégique 2011-2015 et veillent à améliorer sans cesse la qualité de la gouvernance de l'Ordre.

Administrateurs élus par les membres



Dr Joël Bergeron, m.v.
Copropriétaire, Hôpital vétérinaire des
Seigneuries de Boucherville inc.
Président de l'Ordre
Élu à la présidence au printemps 2008
et réélu au printemps 2011



Dre Hélène Hamilton, m.v., IPSAV
Copropriétaire, Hôpital vétérinaire
Carcajou (2010) inc., Alma
Administratrice, région de l'Est
Élue au printemps 2011



Dr Michel Major, m.v., IPSAV
Médecin vétérinaire en chef, MAPAQ
Administrateur, région de Québec
Élu de 1990 à 1993
Élu au printemps 2005 et réélu
au printemps 2008



Dr Patrick Cavanagh, m.v.
Copropriétaire, Clinique vétérinaire Rock
Forest, Sherbrooke
Administrateur, région Mauricie-Centre-
du-Québec et Estrie
Élu au printemps 2005 et réélu
au printemps 2008
Membre du comité du congrès
Membre du comité du *Veterinarius* +



Dr Simon Verge, m.v.
Copropriétaire, Bureau vétérinaire de
Richmond SENCRL
Administrateur, région Mauricie-
Centre-du-Québec et Estrie
Élu au printemps 2008
Membre du comité de planification
stratégique
Membre du comité de gouvernance
Membre du comité de télémédecine



Dr Giorgio Giusti, m.v.
Médecin vétérinaire, Clinique vétérinaire
Monkland inc., Montréal
Administrateur, région de Montréal
Élu au printemps 2005 et réélu
au printemps 2008
Membre du comité exécutif



Dr Michel Gosselin, m.v.
Copropriétaire, Hôpital vétérinaire de Montréal inc.
Copropriétaire, Hôpital vétérinaire du Nord inc.
Copropriétaire, Hôpital vétérinaire Michel Venne inc.
Copropriétaire et président, Centre vétérinaire DMV inc., Montréal
Administrateur, région de Montréal
Élu au printemps 2008
Membre du comité de planification stratégique
Membre du comité de gouvernance
Membre du comité de vérification



Dr Mario Giard, m.v.
Copropriétaire, Hôpital vétérinaire Ste-Thérèse inc.
Administrateur, région de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides
Élu au printemps 2005 et réélu au printemps 2008
Membre du comité exécutif
Membre du comité d'arbitrage de comptes
Membre du comité de télémedecine



Dr André Trépanier, m.v.
Copropriétaire, Services médico-vétérinaires St-Vallier (2010) inc.
Copropriétaire, Clinique vétérinaire de Beaumont inc.
Administrateur, région Chaudière-Appalaches
Élu au printemps 2005 et réélu au printemps 2008
Membre du comité du congrès



Dr Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc.
Spécialiste en pathologie, Laboratoire de L'Assomption, MAPAQ
Administrateur, région Laval et Lanaudière
Élu au printemps 1999 et réélu aux printemps 2002, 2005 et 2008
Vice-président de l'Ordre
Membre du comité exécutif



Dr Michel Carrier, m.v., IPSAV, M.Sc., Dipl. ACVO
Doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal
Administrateur, région de la Montérégie
Élu au printemps 2008 et réélu au printemps 2011



Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., Dipl. ACVIM (Oncology)
Spécialiste en médecine interne — oncologie, Hôpital vétérinaire Rive-Sud, Brossard
Administrateur, région de la Montérégie
Élu au printemps 2011
Membre du comité du *Veterinarius* +



Dre Manon L'Écuyer, m.v., Dipl. ACVIM (SAIM)
Spécialiste en médecine interne, Hôpital vétérinaire Rive-Sud, Brossard
Administratrice, région de la Montérégie
Élue au printemps 2005 et réélue au printemps 2008
Membre du comité de la reconnaissance du mérite
Membre du comité des spécialistes
Représentante de l'Ordre au Bureau National des Examineurs (BNE)



Dre Émilie Pelletier, m.v.
Médecin vétérinaire, Clinique vétérinaire St-André inc., Acton Vale
Administratrice, région de la Montérégie
Élue au printemps 2011

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public au sein du conseil d'administration

M. Jean Lefebvre, consultant en gestion dans le réseau collégial



Ayant été tour à tour enseignant dans le réseau collégial pendant cinq ans, secrétaire général et directeur des ressources humaines pendant dix-huit ans, puis directeur général du Collège d'Alma pendant six ans, M. Lefebvre est maintenant retraité du secteur public et réalise des mandats de consultation à temps partiel dans le réseau collégial.

M. Lefebvre détient un baccalauréat ès arts, un baccalauréat en philosophie et une maîtrise ès arts (philosophie) de l'Université de Montréal.

Gestionnaire d'expérience, M. Lefebvre a siégé à différents conseils d'administration tout au long de sa carrière, dont aux conseils d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, de la Fédération des cégeps, du Conseil régional des partenaires du marché du travail Saguenay–Lac-Saint-Jean et de différents organismes à caractère culturel ou sportif.

M. Lefebvre siège à titre d'administrateur nommé au conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec depuis 2008, au comité exécutif depuis avril 2011, au comité de planification stratégique et au comité de gouvernance depuis octobre 2011.

M. Jean-Paul Gagné, éditeur émérite, Journal *Les Affaires*



Après avoir été rédacteur en chef et éditeur du journal *Les Affaires* pendant plus de 25 ans, Jean-Paul Gagné en est l'éditeur émérite depuis 2007. En plus de publier un commentaire hebdomadaire dans le journal et de participer à l'organisation d'événements, il représente aussi le journal dans les milieux d'affaires.

Administrateur de sociétés certifié, M. Gagné siège au conseil d'administration d'organismes sans but lucratif.

Avant son entrée au journal *Les Affaires*, qu'il a contribué à relancer pour en faire la principale publication économique du Québec, il avait passé une douzaine d'années au quotidien *Le Soleil*, où il était journaliste économique et cadre à la rédaction.

Diplômé en économie et en administration, M. Gagné a reçu de nombreux témoignages de reconnaissance, dont les prix Hermès et Gloire de l'Escolle de l'Université Laval, le prix Carrière en journalisme économique de la Caisse de dépôt et placement et Merrill Lynch, le prix Carrière du Conseil du patronat, et le prix Hommage du concours du livre d'affaires remis par Coop HEC Montréal et PricewaterhouseCoopers.

M. Gagné siège à titre d'administrateur nommé au conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec depuis 2011. Il préside le comité de gouvernance depuis octobre 2011 et siège au comité de vérification depuis janvier 2012.

M^e Daniel Gervais, notaire



M^e Daniel Gervais a pratiqué à titre de notaire associé en pratique privée pendant 19 ans avant de joindre les rangs de la Chambre des notaires du Québec en 1996. Au sein de cet ordre professionnel, il a été tour à tour syndic adjoint, directeur des services juridiques, syndic, puis directeur général adjoint, avant de prendre sa retraite en 2011.

M^e Gervais possède donc une connaissance approfondie des mécanismes de protection du public et du système professionnel québécois.

Diplômé en droit notarial de l'Université de Montréal depuis 1977, M^e Gervais a contribué à former la relève et les stagiaires en notariat pendant plus de quatre ans.

Fortement engagé socialement et professionnellement, M^e Gervais est administrateur et président du comité de déontologie et de gouvernance de la compagnie d'assurance La Survivance-Voyage depuis 2005, membre du comité du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec depuis 2011 et administrateur de la Fondation Roger Roy depuis 2000.

M^e Gervais siège à titre d'administrateur nommé au conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec depuis 2011, au comité de révision depuis 2011 et au comité de vérification depuis janvier 2012.

M. Guy Jauron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog



M. Jauron a été chargé de cours en aménagement du territoire et en développement régional à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Trois-Rivières avant de concevoir le premier schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog. En 1985, il s'est joint au Groupe Teknika, Urbanitek à titre de responsable de divers dossiers d'aménagement du territoire, chargé de clients et associé au développement de la clientèle avant d'être nommé directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog en 1991.

M. Jauron détient un baccalauréat et une maîtrise en géographie de l'Université de Sherbrooke. Spécialiste en aménagement du territoire, il représente depuis plus de onze ans la Fédération québécoise des municipalités au sein du comité de liaison avec Hydro-Québec pour les questions liées à l'aménagement du territoire et à la fiscalité. Il a également fait partie du comité consultatif du programme Villes et villages d'art et de patrimoine de 1999 à 2003.

Administrateur nommé chevronné, M. Jauron est impliqué dans le système professionnel québécois depuis vingt ans. Il a notamment été membre des conseils d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec de 1992 à 2000, de la Chambre des huissiers de justice du Québec de 2000 à 2004 et de l'Ordre des chiropraticiens du Québec de 2004 à 2010.

M. Jauron siège à titre d'administrateur nommé au conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec depuis 2011.

Inscription annuelle et cotisation 2012-2013

Par Dre Suzanne Breton, m.v., service de l'admission

Avec l'arrivée prochaine du printemps, ce sera très bientôt le temps de vous inscrire au tableau des membres.

Malgré la bonne volonté, beaucoup d'efforts déployés et à cause de quelques impondérables, le Service d'admission n'a malheureusement pu réaliser la migration des données des 2300 membres vers une nouvelle plateforme de base de données afin de vous proposer un formulaire d'inscription et de paiement en ligne en 2012.

De ce fait, vous recevrez par la poste, vers la mi-février, les documents habituels en vue de votre inscription au tableau. Comme à l'habitude, les documents comporteront quatre volets :

- l'Étape 1, formulaire de cotisation à corriger au besoin et signer;
- l'Étape 2 pour le paiement des frais exigés par carte de crédit ou par chèque;
- la proposition d'assurance responsabilité professionnelle ou la demande d'exemption;
- la mise à jour de votre formation continue.

Veuillez porter une attention particulière à la gestion de ces documents dès leur réception afin de nous les retourner avant le 15 mars 2012 pour assurer sans délai votre inscription au tableau pour le 1^{er} avril. Ces deux semaines nous permettent de faire le tri et le traitement des formulaires et d'assurer un suivi auprès des cas dont le dossier serait incomplet. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et de votre diligence.

Si vous avez des questions en suivi de la réception de vos documents de cotisation, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous par téléphone ou par courriel. Des personnes-ressources seront disponibles pour répondre à vos questions avec plaisir.

NOUVEAUTÉ EN 2012 POUR LES ÉTABLISSEMENTS QUI EXERCENT EN SOCIÉTÉ

Pour quelques-uns d'entre vous, soit uniquement les **médecins vétérinaires répondants** des établissements vétérinaires constitués en société par actions (SPA) ou en société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.), vous recevrez dans le même envoi, les documents de renouvellement pour la société. Vous devrez réviser les informations enregistrées dans cette déclaration et y apporter les corrections nécessaires au besoin si des changements sont survenus en cours d'année en regard de l'actionnariat, des personnes autorisées à exercer au sein de la société et remplir la proposition de renouvellement de l'assurance responsabilité professionnelle excédentaire obligatoire pour la société. Vous pourrez nous transmettre la déclaration pour la société dans le même envoi que votre demande d'inscription au tableau de l'Ordre.

UN RAPPEL DE L'ENTENTE SURVENUE ENTRE L'AMVPQ ET L'OMVQ POUR PERMETTRE DES REMPLACEMENTS DANS LE DOMAINE DES GRANDS ANIMAUX

Considérant que des problèmes de relève et/ou de pénurie sont présentement observés dans le secteur des grands animaux, principalement dans certaines régions et que certains membres travaillent seuls pour desservir un vaste territoire de la province, l'Ordre a signé il y a quelques mois, une entente avec l'AMVPQ afin de permettre plus de flexibilité pour l'inscription forfaitaire au tableau pour des médecins vétérinaires à la retraite qui acceptent de faire des remplacements de courtes durées pour soulager ces membres.

Que ce soit en prévision de vacances hivernales pour un repos bien mérité, de vacances estivales à planifier, pour participer à un congrès en vue de cumuler des heures de formation continue ou pour, malheureusement, des raisons de santé, nous vous rappelons qu'il est possible de profiter de cette entente pour éviter des bris de service. Nous vous invitons à communiquer avec l'Ordre ou l'AMVPQ pour obtenir plus de renseignements sur la banque de remplacement.

- Médecins vétérinaires à la retraite intéressés par ce projet, faites-vous connaître et enregistrez-vous auprès de l'Ordre;
- Médecins vétérinaires en exercice qui désirent profiter de cette opportunité de remplacement, communiquez avec nous.

Consultez le libellé de l'entente disponible sur le site Internet de l'Ordre à l'adresse suivante : www.omvq.qc.ca/pdf/Entente_Banque_Remplacement_Signee.pdf

Depuis la signature de l'entente en juillet 2011, la banque a été utilisée avec succès à quelques reprises et, tant le médecin vétérinaire remplaçant que le médecin vétérinaire qui a suspendu temporairement ses activités, ont beaucoup apprécié sa flexibilité.

NOS COORDONNÉES SERVICE DE L'ADMISSION

T : 450 774-1427 ou 800 267-1427

Mme Sylvie Trépanier, poste 204 · sylvie.trepanier@omvq.qc.ca

Mme Lyne Richer, poste 201 · lyne.richer@omvq.qc.ca

Dre Suzanne Breton, poste 240 · suzanne.breton@omvq.qc.ca



Si vous ne voyez qu'un petit garçon et son chien, vous en oubliez beaucoup.

Vous ne voyez pas les œufs et les larves que les chiens sèment autour d'eux quand ils ont des puces. Les puces adultes ne représentent que 5 % d'une infestation de puces; les 95 % restants sont constitués des œufs, des larves et des pupes qui se cachent dans les lits, les tapis et les planchers. Sentinel prévient les infestations de puces en interrompant sans merci leur cycle biologique : il tue les œufs et les larves avant qu'ils ne deviennent adultes. Recommandez Sentinel pour la maîtrise des puces, la prévention du ver du cœur et la protection contre les vers intestinaux, et vous n'oublierez rien. Pour de plus amples renseignements au sujet de Sentinel, composez le 1-800-387-6325.

sentinel[®]
(lufenuron • oxime de milbémécine)

Comité d'inspection professionnelle : Programme de surveillance générale de l'exercice pour l'année 2012-2013

Par Dre Sylvie Latour, m.v., secrétaire du comité d'inspection professionnelle

Le 31 janvier 2012, le conseil d'administration de l'Ordre a adopté, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle (CIP), le programme suivant de surveillance générale de l'exercice pour l'année 2012-2013.

OBJECTIFS

- Le programme de surveillance générale de l'exercice est basé sur des visites régulières d'inspection aux 5 ans.
- Dans le cas des médecins vétérinaires conformes, l'intervalle entre deux visites peut être augmenté à 7 ans.
- Ceci permet de visiter en priorité les médecins vétérinaires qui ne sont pas conformes. Ainsi, si un médecin vétérinaire présente de nombreuses lacunes par rapport aux normes et règlements, l'intervalle entre deux visites est alors diminué. La date de la prochaine visite, régulière, rapprochée ou de contrôle, est déterminée en fonction du nombre de recommandations et si celles-ci ont déjà été signalées lors de visites précédentes.
- Une visite de contrôle peut être faite dans un délai de 3, 6 ou 12 mois selon le cas.
- À la suite d'une visite de contrôle satisfaisante, le CIP procède à une visite rapprochée dans un délai de 1 an afin de s'assurer que la situation se maintient.
- Pour un nouvel établissement, de même qu'à la suite de travaux de rénovation majeurs ou d'un déménagement, la visite se fait dans l'année qui suit l'ouverture ou la fin des travaux.
- La surveillance générale de l'exercice porte dorénavant principalement sur l'évaluation des compétences professionnelles et de la tenue des dossiers.

LISTE DES VISITES

- Environ 330 médecins vétérinaires seront inspectés au cours de l'exercice 2012-2013.
- La répartition des médecins vétérinaires à inspecter, selon les domaines d'exercice, est la suivante :
 - 62 % pour les animaux de compagnie (environ 205 médecins vétérinaires);
 - 28 % pour les bovins et les équins (environ 92 médecins vétérinaires);
 - 1 % pour les grandes populations animales (environ 3 médecins vétérinaires);
 - 9 % pour la santé publique vétérinaire (environ 30 médecins vétérinaires).
- Le comité visitera les médecins vétérinaires qui apparaissent sur la liste des visites pour l'année 2012-2013 et inspectera, de façon prioritaire, ceux dont la visite est en retard ainsi que ceux qui nécessitent un suivi rapproché.
- Les visites de contrôle seront ajoutées à cette liste.
- Dans la mesure du possible, le comité essaiera de regrouper les visites par région.
- Au besoin, des inspections particulières portant sur la compétence professionnelle de médecins vétérinaires pourront être demandées.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES VISITÉS

- Dans la mesure du possible, tous les médecins vétérinaires qui travaillent dans un établissement sont visités en même temps.
- Dans le cas d'un nouveau diplômé, l'inspection se fait dans les 24 mois qui suivent l'obtention du permis d'exercice. La méthode d'inspection est alors orientée selon le statut de l'établissement où le médecin vétérinaire travaille :
 - si l'établissement est conforme et n'est pas sur la liste des inspections prochaines, seul le nouveau médecin vétérinaire est inspecté et l'inspection est alors faite sur papier : le médecin vétérinaire doit remplir le questionnaire prévisite et fournir des copies de dossiers permettant d'évaluer sa tenue de dossiers;
 - par contre, si l'établissement a reçu plusieurs recommandations lors de la dernière inspection, le nouveau médecin vétérinaire est visité et le propriétaire ou l'un des propriétaires est alors inspecté en même temps.
- Dans le cas d'un changement de domaine d'exercice ou d'une réinscription au tableau après plusieurs années d'absence, l'inspection se fait dans les 12 mois qui suivent le changement ou la réinscription. Selon le statut de l'établissement où le médecin vétérinaire travaille, lui seul est visité ou il est visité avec l'un des propriétaires ou encore avec tous les médecins vétérinaires de l'établissement.

La surveillance générale de l'exercice porte dorénavant principalement sur l'évaluation des compétences profes- sionnelles et de la tenue des dossiers.

- Dans le cas d'une pratique mixte où le médecin vétérinaire exerce majoritairement dans le domaine des grands animaux :
 - si le médecin vétérinaire travaille occasionnellement dans le domaine des animaux de compagnie, seulement pour dépanner, l'inspecteur-conseil du domaine des grands animaux vérifie alors, au moment de la visite, la nature du travail de ce dernier dans le domaine où un faible pourcentage de pratique est déclaré; par la suite, il fait rapport au CIP qui décide si une visite par un inspecteur-conseil du domaine des animaux de compagnie est requise ou non;
 - toutefois, quel que soit le pourcentage déclaré, si le médecin vétérinaire travaille sur une base régulière dans le domaine des animaux de compagnie, même s'il ne s'agit que de quelques heures par semaine, celui-ci est aussi inspecté dans ce secteur d'activité.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES QUI EXERCENT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

Afin d'évaluer l'exercice de la profession dans le domaine de la santé publique vétérinaire, le CIP a préparé un formulaire d'inspection professionnelle destiné aux médecins vétérinaires qui pratiquent dans ce secteur d'activité.

Ce formulaire, inspiré du questionnaire prévisite utilisé dans les autres domaines d'exercice, comprend des questions générales sur les fonctions et activités professionnelles, l'expérience professionnelle, la formation continue ainsi que les outils de travail, l'équipement et la bibliothèque dont dispose le médecin vétérinaire.

Ce formulaire servira de point de départ au programme de surveillance générale dans ce domaine d'exercice et sera transmis aux médecins vétérinaires qui déclarent des activités professionnelles dans les domaines de l'inspection des aliments et du contrôle des épizooties. Afin d'analyser adéquatement les formulaires reçus, un inspecteur-conseil sera nommé pour le domaine de la santé publique vétérinaire.

Au besoin, comme pour les autres domaines d'exercice, le CIP pourra procéder à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un médecin vétérinaire exerçant dans ce domaine, notamment dans les cas de changement de domaine d'exercice et de non-respect de la politique de formation continue de l'OMVQ.

NOUVELLE PROCÉDURE D'ENVOI DES DOCUMENTS

Tous les médecins vétérinaires qui apparaissent sur la liste des visites d'inspection professionnelle pour l'exercice 2012-2013 recevront, en début d'exercice, une lettre les informant qu'ils seront visités au cours de l'année ainsi que le lien hypertexte pour télécharger le formulaire d'inspection (questionnaire prévisite) sur le site Internet de l'OMVQ. Les médecins vétérinaires concernés devront retourner le formulaire rempli et des copies de dossiers dans un délai de 1 mois. L'échange de documents pourra se faire de façon électronique, par la poste régulière ou par télécopieur.

PROJET PILOTE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE SUR PAPIER

Afin de mieux cibler les interventions du comité, un projet pilote d'inspection professionnelle sur papier sera mis à l'essai cette année. Seul un médecin vétérinaire conforme, qui n'a eu que très peu de recommandations lors de sa dernière visite, et dont la prochaine visite a été planifiée dans 5 ou 7 ans, pourrait être admissible à une inspection professionnelle sur papier.

Cette forme d'inspection consistera à analyser le formulaire d'inspection (questionnaire prévisite) et les dossiers soumis par le médecin vétérinaire. Comme il s'agit de médecins vétérinaires qui exercent dans des établissements qui ont été jugés conformes aux normes et puisqu'il est prévu de mettre l'accent sur l'évaluation de la compétence, le CIP ne demandera aucune autre pièce justificative.

Un inspecteur-conseil du domaine d'exercice du membre fera l'évaluation de ces documents et transmettra son rapport au CIP, qui prendra alors l'une des décisions suivantes :

- si l'évaluation des documents transmis est satisfaisante, la prochaine visite de ce médecin vétérinaire sera retardée de 3 ou 5 ans;
- par contre, le comité visitera :
 - les médecins vétérinaires qui ne répondent pas dans le délai alloué,
 - ceux qui ne répondent pas adéquatement au formulaire ou dont la tenue de dossiers soulève des questions;
- de plus, parmi ceux qui répondent bien et fournissent les preuves demandées, le CIP choisira quand même au hasard un certain nombre (environ 10 %) de médecins vétérinaires qui seront visités (vérifications aléatoires) afin d'assurer la validité de cette forme d'inspection.

QUELQUES POINTS À SOULIGNER :

- les médecins vétérinaires sélectionnés pour ce type d'inspection devront avoir bien collaboré avec le CIP par le passé, notamment avoir respecté les délais de réponse à la suite d'une visite, la prise de rendez-vous, les échanges avec les inspecteurs, etc.;
- une inspection papier sera considérée comme une véritable inspection, donc la prochaine inspection pourra avoir lieu dans 3 ou 5 ans selon l'évaluation qui aura été faite; cependant, un médecin vétérinaire ne pourra pas avoir deux inspections papier consécutives;
- si le médecin vétérinaire ne retourne pas son formulaire et ses dossiers dans le délai alloué, il devra alors être visité; par exemple, si 5 médecins vétérinaires d'un établissement reçoivent le questionnaire et que seulement 4 des 5 le retournent, le CIP procédera à une visite d'inspection. Dès le départ, le CIP avisera le répondant ou le propriétaire (une personne responsable) de s'assurer que tous les médecins vétérinaires répondent, sinon ils seront inspectés sur place;
- aucun rappel ne sera fait si les documents ne sont pas transmis dans le délai alloué ou s'il manque des informations; dans ce cas, le CIP procédera à une visite d'inspection;
- pour un nouvel établissement, de même qu'à la suite de travaux de rénovation majeurs ou d'un déménagement, l'inspection papier ne sera pas suffisante et une visite d'inspection sera faite.

Pour cette année, tous les médecins vétérinaires qui apparaissent sur la liste des visites d'inspection professionnelle seront visités, et ce, même s'ils étaient admissibles à cette nouvelle forme d'inspection. Ceci permettra au CIP de comparer le rapport d'inspection papier avec le rapport de visite de l'établissement. De cette façon, le comité pourra évaluer la validité de l'inspection papier, notamment si les conclusions sont les mêmes dans les deux rapports. Au besoin, le CIP pourra aussi apporter les modifications qui auront été identifiées afin de rendre l'inspection papier aussi valable qu'une inspection sur place.

Si les résultats du projet pilote sont concluants, cette forme d'inspection professionnelle sera utilisée dès l'exercice 2013-2014.

TENUE DE DOSSIERS

L'un des principaux outils d'évaluation de la compétence professionnelle dont dispose le CIP est la tenue de dossiers d'un médecin vétérinaire. En général, à la lecture des dossiers médicaux, le CIP peut suivre le cheminement médical et l'approche thérapeutique du professionnel. Par conséquent, le CIP continuera à porter une attention particulière à la tenue de dossiers au moment des visites d'inspection professionnelle.

AFIN D'AVOIR UNE BONNE TENUE DE DOSSIERS, LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DOIT :

indiquer tous les éléments précisés dans le *Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires (ECCMV)* :

- la raison de la visite,
- les signes cliniques ou l'examen physique,
- le diagnostic,
- le traitement ou l'intervention,
- le suivi ou les recommandations.

- De plus, dans le domaine des grands animaux, le médecin vétérinaire doit :
 - remplir adéquatement et complètement la facture ASAQ;
 - assurer la concordance entre la facture ASAQ et la feuille du suivi de troupeau pour les dossiers relatifs aux suivis de troupeaux;
 - consigner certains détails sur une annexe pour justifier le diagnostic, l'intervention, le traitement ou toute autre information pertinente, en particulier pour les cas plus complexes ou pouvant avoir une mauvaise évolution; la facture ASAQ seule n'est pas suffisante comme tenue de dossiers dans ces cas.

PRIORITÉS

Au cours de la prochaine année, le CIP, dans l'exercice de ses fonctions, surveillera particulièrement les points suivants :

- la tenue de dossiers;
- la conformité des ordonnances (pour les médicaments et les aliments médicamenteux);
- le registre des substances contrôlées et la concordance entre les achats et l'utilisation;
- la compétence professionnelle du médecin vétérinaire, notamment le cheminement médical et l'approche thérapeutique;
- le respect des normes d'appellation des établissements vétérinaires et des équipements requis.

L'Ordre a participé au pique-nique Holstein Québec 2011

En juillet dernier, le Dr André Trépanier, administrateur de l'Ordre, a représenté l'organisme au pique-nique Holstein Québec 2011, qui s'est tenu à la ferme de M. Christian Lacasse, alors président de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Pendant cette activité champêtre, le Dr Trépanier a eu l'occasion de discuter avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Pierre Corbeil.

L'Ordre participe à de nombreuses activités organisées par ses partenaires, que ce soit les autres ordres professionnels, les associations vétérinaires, l'UPA ou d'autres regroupements. Bien que le porte-parole officiel de l'Ordre soit le président, les administrateurs s'investissent également dans ces activités et assurent le rayonnement et la présence de l'Ordre lorsque le président ne peut le faire.



Le ministre Pierre Corbeil et le Dr André Trépanier

L'exercice de la médecine vétérinaire en société

Par Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Jusqu'au 21 juin 2001, les professionnels québécois n'avaient, sous réserve de quelques exceptions, d'autre choix que d'exercer au sein d'une société en nom collectif (SENC) ou d'une société de participation soit nominale, soit de dépenses. Les associés de la SENC étaient alors solidairement responsables.

Ainsi, les médecins vétérinaires, comme les autres professionnels québécois, pouvaient seulement exercer à titre personnel ou au sein d'une société en nom collectif (SENC), engageant alors, dans les deux cas, leur responsabilité civile personnelle.

LE LÉGISLATEUR QUÉBÉCOIS PERMET L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ AUX PROFESSIONNELS

Au terme de plusieurs années de réflexion et de discussion, le législateur québécois a finalement accepté d'autoriser les professionnels à exercer au sein d'une société par actions (SPA), mais aussi au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL). Ainsi, les modifications qui ont alors été apportées en 2001 au *Code des professions* ont eu pour effet de rendre disponibles ces nouveaux modes d'exercice, sous réserve de leur autorisation par règlement au sein de l'ordre professionnel et du respect des exigences du *Code des professions* et du règlement ainsi adopté. Le législateur a voulu que cette nouvelle forme d'exercice s'adapte le mieux possible au contexte propre à chaque profession, et ce, dans le plus grand respect de la sécurité du public.

Le législateur a donc laissé le choix à chaque ordre professionnel d'autoriser ou non ses membres à exercer leurs activités professionnelles dans l'une ou l'autre de ces formes de sociétés. Il a également délégué à chaque ordre professionnel la responsabilité de déterminer, au moyen d'un règlement particulier adopté, les conditions, modalités et restrictions qui s'appliquent à l'exercice en société par ses membres.

À la suite des modifications apportées au *Code des professions*, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a adopté le *Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société*, qui est entré en vigueur le 24 juillet 2008. Par ce nouveau règlement, les médecins vétérinaires sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles en société.

C'est ainsi qu'aucun médecin vétérinaire ne peut exercer au sein d'une société par actions sans avoir obtenu une autorisation écrite de l'Ordre à cet effet. Aucune société par actions ou société en nom collectif à responsabilité limitée ne peut opérer sans avoir été autorisée formellement par l'Ordre.

AVANTAGES DE L'INCORPORATION

Le mode d'organisation en société présente certains avantages pour les professionnels, dont une limitation de la responsabilité, certains avantages fiscaux, un mode efficace d'organisation et un accès à de nouveaux modes de financement. Les avantages de l'exercice de la profession en société sont toutefois essentiellement d'ordre fiscal et organisationnel.

En exerçant en société autorisée (SPA ou SENCRL), le médecin vétérinaire n'est plus tenu personnellement responsable des obligations de la société ou de celles d'un autre professionnel pour les fautes ou négligences commises dans l'exercice de ses activités professionnelles. Ainsi, le médecin vétérinaire ne devra plus assumer la responsabilité de la faute de l'un de ses associés, même de manière subsidiaire. Il demeure toutefois responsable de ses propres fautes et de celles commises par des personnes qu'il supervise ou contrôle. Il ne sera plus exposé de manière solidaire à répondre des actes professionnels de ses associés s'il n'y a pas participé. De même, les obligations contractées par la société relativement à une faute professionnelle ne lieront plus le médecin vétérinaire, mais n'obligeront que la société si le médecin vétérinaire n'a pas participé à cette faute.

Les avantages d'exercer ses activités professionnelles au sein d'une SPA peuvent être :

1. un taux d'imposition plus avantageux comparativement à celui du particulier : déduction accordée aux petites entreprises;
2. une exonération pour gains en capital au moment de la vente des actions;
3. le conjoint ou l'enfant majeur peut aussi détenir des actions non votantes permettant ainsi le fractionnement du revenu;
4. une limitation de la responsabilité civile à l'égard des activités professionnelles d'autrui;
5. une responsabilité financière limitée à la mise de fonds;
6. une perpétuité théorique;
7. un mode d'organisation permettant certaines formes de financement pouvant être avantageuses;
8. une facturation des services sous le nom de la société, permettant certains avantages fiscaux.

En revanche, on note certains désavantages associés à une constitution en SPA, dont :

1. des frais de constitution ou d'incorporation;
2. des frais de préparation des états financiers annuels et des procès-verbaux;
3. un contrôle gouvernemental accru et une réglementation plus sévère;
4. une complexité accrue de la fiscalité;
5. un coût de transfert de biens et une taxe sur le capital;
6. une gestion vigilante requérant à l'occasion l'intervention de spécialistes.

Les avantages d'exercer ses activités professionnelles au sein d'une SENCRL peuvent être :

1. une limitation de la responsabilité civile à l'égard des activités professionnelles d'autrui;
2. le peu de formalités juridiques;
3. le faible coût de constitution;
4. une source intéressante de financement et de capital;
5. le peu de réglementation.

Par contre, il existe certains désavantages associés à une constitution en SENCRL, dont :

1. des avantages fiscaux moins importants;
2. les sociétaires sont imposés sur une base individuelle.

LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DEMEURE RESPONSABLE

Il est toutefois important de comprendre que la responsabilité solidaire demeure à l'égard des fautes commises par des employés et que la limitation de responsabilité ne s'applique qu'à l'endroit des activités professionnelles. Par ailleurs, les associés sont assujettis au régime général de responsabilité civile pour toutes les autres activités non professionnelles de leurs associés ou de la société pendant l'exploitation de l'entreprise.

De plus, même s'il exerce au sein d'une SPA ou d'une SENCRL, le médecin vétérinaire demeure toujours responsable de ses activités professionnelles. La constitution en société ne présente aucun désavantage pour la protection du public, et l'exercice de la profession en société ne nuit en rien au pouvoir de contrôle et de surveillance exercé par l'Ordre auprès de ses membres. Le médecin vétérinaire demeure assujéti à son code de déontologie, aux lois et aux règlements régissant la profession.

Si l'exercice en société permet au médecin vétérinaire de ne plus être personnellement responsable des obligations découlant des fautes ou des négligences d'un autre professionnel, il demeure responsable de ses propres fautes professionnelles. La société ne détient pas de permis de l'Ordre et n'est donc pas assujéti à des obligations professionnelles. Seuls les médecins vétérinaires, administrateurs, dirigeants ou représentants de la société peuvent être trouvés coupables d'une infraction pénale. Seul le médecin vétérinaire a le droit d'exercer la profession, de rendre les services professionnels ou de porter le titre de médecin vétérinaire. Ainsi, la modification du *Code des professions* n'a pas pour effet de limiter les obligations du professionnel à l'égard de sa propre faute ou de celle des personnes qu'il a sous sa supervision ou sous son contrôle.

LA PROTECTION DU PUBLIC EST ASSURÉE

Afin d'assurer la protection du public, le législateur québécois a imposé plusieurs contraintes et obligations aux professionnels voulant bénéficier des nouveaux modes d'organisation. Les médecins vétérinaires exerçant leurs activités professionnelles au sein d'une société doivent donc détenir une assurance responsabilité professionnelle excédentaire. Cette garantie s'ajoute à l'assurance responsabilité professionnelle obligatoire pour les membres de l'Ordre.

DES CONTRAINTES IMPOSÉES

De plus, la société doit être constituée aux fins d'exercer des activités professionnelles de médecine vétérinaire et doit être contrôlée par des médecins vétérinaires : les actions votantes de la société ne peuvent être détenues que par des médecins vétérinaires ou des personnes morales, des fiducies ou toute autre entreprise dont les droits de vote rattachés aux actions, aux parts sociales ou aux autres titres de participation sont détenus à 100 % par au moins un médecin vétérinaire.

L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ S'ACCROÎT ET SE COMPLEXIFIE

À ce jour, l'Ordre a autorisé 249 sociétés, soit 240 sociétés par actions et 9 sociétés en nom collectif à responsabilité limitée. Quelques-unes ont fusionné ou ont été fermées depuis juillet 2008, ce qui porte le nombre de sociétés actives au 1^{er} février 2012, à 227, soit 218 SPA et 9 SENCRL. C'est donc plus de 793 médecins vétérinaires qui sont autorisés à exercer en société. De nouvelles transactions sont enregistrées chaque semaine et des modes d'organisation de plus en plus complexes voient le jour, témoignant avec éloquence du développement de la profession, de la spécialisation de la médecine vétérinaire et de la consolidation des pratiques.

Au cours des derniers mois, de nouvelles structures organisationnelles ont été soumises à l'Ordre ; elles font actuellement l'objet d'une étude approfondie, non seulement à l'Ordre, mais aussi dans plusieurs autres ordres professionnels. Le Conseil interprofessionnel du Québec a même formé un comité pour se pencher sur ce dossier. Les administrateurs et la direction générale de l'Ordre ont rigoureusement analysé la question, consulté des experts et obtenu des avis. Les lignes directrices ont été modifiées, et le travail sera terminé sous peu. La réglementation ne doit pas freiner l'évolution des pratiques et de la profession, mais la protection du public et l'application de tous les mécanismes de protection du public actuellement en vigueur doivent demeurer au centre de nos préoccupations et motiver nos choix et nos décisions.

**À ce jour l'Ordre a autorisé
249 sociétés. Au 1^{er} février 2012,
227 sociétés sont actives regroupant
ainsi plus de 793 médecins vétérinaires
exerçant au sein d'une société.**

Simplification du processus de mise à jour annuelle pour l'exercice en société

Souhaitant simplifier le processus de mise à jour annuelle des 227 sociétés par actions et sociétés en nom collectif à responsabilité limitée que compte la profession au 1^{er} février 2012, la direction générale et le service de l'admission de l'Ordre ont créé une base de données, automatisé le processus et travaillé en étroite collaboration avec l'assureur *La Capitale assurances générales inc.* afin de simplifier le processus pour les membres.

C'est ainsi que l'Ordre transmettra à chacune de ses 227 sociétés autorisées, un formulaire présentant tous les renseignements détenus sur elle, y compris la dénomination sociale, la liste des médecins vétérinaires autorisés à exercer au sein de la société, la composition de son actionnariat, l'adresse de ses établissements et les différents renseignements afférents. Le répondant de chaque société n'aura donc plus à fournir toute l'information requise. Il n'aura qu'à valider l'information transmise et à préciser les changements survenus pendant l'année.

De plus, les sociétés n'auront plus à contracter une police d'assurance responsabilité excédendaire individuellement auprès de l'assureur et à fournir une copie de l'attestation d'assurance à l'Ordre annuellement. Dorénavant, les sociétés par actions et les sociétés en nom collectif à responsabilité limitée autorisées par l'Ordre seront couvertes par une police d'assurance responsabilité excédendaire collective.

La prime pour l'assurance responsabilité excédendaire sera incluse dans la facture que l'Ordre transmettra annuellement aux sociétés autorisées au moment de la mise à jour annuelle. Cette prime est actuellement de 52 \$ par médecin vétérinaire autorisé à exercer au sein d'une société œuvrant dans le secteur des petits animaux et de 122 \$ dans celui des grands animaux. Les primes seront dorénavant de 47 \$ et de 110 \$ respectivement, représentant ainsi une économie de 10 %.

Cette simplification du processus permettra aux membres d'économiser du temps et de l'argent. Le secrétariat de l'Ordre sera donc le guichet unique.



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Contribuons à la protection de nos ressources animales aquatiques

Protégeons les animaux aquatiques des maladies

Si vous décelez ou soupçonnez la présence d'une maladie déclarable chez des poissons, des mollusques ou des crustacés, vous devez en informer l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Une maladie déclarable peut avoir des effets néfastes sur les animaux aquatiques du Canada, le commerce international et l'économie. L'ACIA s'efforce de prévenir l'introduction et la propagation de ces maladies au pays.

**Pour de plus amples renseignements et pour
obtenir une liste des maladies des animaux aquatiques**

déclarables, appelez le :

1-800-442-2342 ou consultez le :

www.inspection.gc.ca/aquatique



Canada

AVIS DU SYNDIC

Utilisation d'appareils électriques non approuvés

Par Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV, syndique

Récemment, il a été porté à l'attention du bureau du syndic que plusieurs établissements vétérinaires au Québec faisaient usage d'appareils électriques de toutes sortes, notamment d'appareils électromédicaux, qui ne sont pas certifiés par les organismes d'approbation accrédités par le Conseil canadien des normes (par exemple : appareils de stérilisation, de chirurgie au laser, d'échographie).

Nous vous rappelons qu'il est interdit pour un fournisseur, au Québec, de vendre ou de louer un appareil électrique non approuvé. Il est donc important de vérifier auprès d'un professionnel, électricien ou ingénieur en bâtiment, si le produit dont vous planifiez faire l'acquisition est conforme aux normes canadiennes applicables avant de procéder à l'installation.

Par ailleurs, nous désirons souligner que l'utilisation d'appareils non approuvés peut représenter des **risques importants pour votre sécurité**, celle de votre personnel et celle des animaux que vous soignez. Comme médecin vétérinaire, vous devez en tout temps faire preuve du plus grand souci de vos patients (article 53 du *Code de déontologie des médecins vétérinaires*) et, par conséquent, éviter toute situation susceptible de compromettre leur sécurité en les exposant à des risques d'électrification, de brûlures ou d'incendie, qui pourraient être provoqués par une défaillance électrique d'un de ces appareils.

Nous vous invitons donc à accroître votre vigilance de façon à garantir la sécurité de vos patients et de votre personnel.

Nous comptons sur votre professionnalisme afin que vous preniez les moyens nécessaires pour vous assurer de la conformité de vos appareils et équipements médicaux. Les appareils approuvés doivent porter le sceau ou l'étiquette des organismes accrédités et être reconnus par la Régie du bâtiment du Québec.

Vous retrouverez ces renseignements et beaucoup d'autres en consultant les liens suivant :

www.rbq.gouv.qc.ca/electricite/votre-devoir-envers-la-securite-du-public/approbation-dappareillage-electrique.html

www.rbq.gouv.qc.ca/electricite/votre-devoir-envers-la-securite-du-public/approbation-dappareillage-electrique/les-seuls-organismes-dapprobation-accredites-sont.html

Changements au tableau des membres

Abandons (pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie)

3160 Julie Carrier
9332 Marie-Cécile Desenclos
3167 Sophie Desroches
3440 Marilys Ducharme-Desjarlais
3619 Noémie Dubé
3108 Kathleen Laberge
3553 Maryvonne Lagacé
3379 Hélène P.Langlois
2962 Nancy Meunier
3745 Mélissa Paradis
3131 Catherine Pelletier
9206 Ignacio Raggio
9307 Damaris Rizzo Oliveira

Inscriptions et réinscriptions

3508 Marie-Lou Blouin-Demers
2999 Hélène Chagnon
3527 Isabelle Dion
2033 Guy Fitzgerald
2938 Bruno Gariépy
3278 Isabelle Jarry-Guimont
3635 Catherine Lachapelle
3281 Patricia Laforte
3641 Tina Latour
3027 Élise Lavallée
3113 Mélyssa Lavigne
3207 Marie-Ève Paradis
3309 Karine Purcell
3055 Marie-Claude Séguin

Octrois de certificat de spécialiste

2957 Amélie Leclerc (certificat
de spécialiste en médecine
interne des animaux de
compagnie)
3399 Lara Rose (certificat de spé-
cialiste en médecine interne
des animaux de compagnie)

Octrois de permis régulier

4041 Isabel Martinez
3959 Zora Smidova

Octrois de permis temporaire

9368 Eduardo Almeida da Silveira
9369 Maud de Lagarde

Renouvellements de permis temporaire

9266 Damien Achard
9164 Nadège Chailleux
9303 François-Xavier Grand
9144 Angelika E. Stock

Entrée en vigueur de nouveaux règlements

Le secrétaire de l'Ordre vous informe que deux nouveaux règlements ont été publiés dans la *Gazette Officielle du Québec* le 11 janvier 2012 et sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2012, soit :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Loi sur les médecins vétérinaires
(L.R.Q., c. M-8, a.3)

Code des professions
(L.R.Q., c. C-26, a. 93 par. d)

1. Le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires (c. M-8, r.3) est modifié à l'article 6 :

- 1° par le remplacement, au troisième paragraphe, de « 250 000 » par « 1 000 000 » et de « 500 000 » par « 2 000 000 »;
- 2° par l'ajout, à la fin de cet article, du paragraphe suivant :

« 5° la convention d'assurance doit prévoir l'engagement de l'assureur d'étendre la garantie à toute réclamation présentée contre l'assuré pendant au moins les cinq années suivant celle où il n'a plus l'obligation de maintenir une garantie contre sa responsabilité ou celle où il cesse d'être membre de l'Ordre. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

56938

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES AFFAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Loi sur les médecins vétérinaires
(L.R.Q., c. M-8, a. 3)

Code des professions
(L.R.Q., c. C-26, a. 93, par. e)

1. L'article 1 du Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec (c. M-8, r. 2) est remplacé par le suivant :

« 1. Le Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec est formé de 14 administrateurs élus, dont le président si celui-ci est élu au suffrage universel des membres, et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions conformément à l'article 78 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26).

Toutefois, si le président est élu au suffrage des administrateurs élus, le Conseil d'administration est formé de 13 administrateurs élus, dont le président, et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

56937

Pour information, veuillez contacter M^{me} Suzie Prince, secrétaire de l'Ordre à l'adresse :
suzie.prince@omvq.qc.ca

La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Pour UNE santé bien pensée!

Par Dre Hélène Trépanier, m.v., secrétaire

Alors que se termine à peine l'Année mondiale vétérinaire, force est de constater que notre profession a su, depuis ses débuts, innover tout en approfondissant ses intuitions de base : la médecine comparée et l'approche que nous connaissons aujourd'hui sous l'expression « une santé ».

C'est dans cette perspective qu'a été conçue et se déploie présentement la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Lancée le 11 novembre 2010, la Stratégie québécoise plonge ses racines dans le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois qui a conduit à la mise en œuvre de la politique ministérielle adoptée en 2008 : *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir*. Celle-ci comprend une liste de plans d'action parmi lesquels a été clairement souligné le besoin d'établir une stratégie intégrée de santé et de bien-être des animaux.

Fruit d'un groupe de travail d'acteurs du secteur bioalimentaire, enrichie par la consultation d'une centaine d'organismes, la Stratégie québécoise est une initiative branchée sur les tendances internationales. Elle s'inspire notamment de quelques stratégies similaires qui ont émergé de par le monde dès le début du présent millénaire, en commençant avec celle de la Grande-Bretagne, pionnière dans ce domaine. Sa douloureuse expérience de la fièvre aphteuse en 2001 avait bien mis en lumière le potentiel dévastateur, pour l'ensemble d'une société, d'une crise sanitaire majeure dans le secteur agricole.

La Stratégie québécoise s'appuie sur les piliers traditionnels en matière de santé et de bien-être des animaux, mais elle s'inscrit surtout dans une approche nouvelle, en trois volets : la nécessité d'appréhender les problèmes avec un regard large se posant

aujourd'hui en mesure de faire face seule à l'ensemble des défis liés à la santé et au bien-être des animaux. De plus, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) cherche à orchestrer le travail en partenariat avec des organisations qui décident de s'inscrire dans une démarche de collaboration et de mise en commun de certaines activités de prévention et d'intervention.

La Stratégie québécoise se déploiera sur un horizon d'au moins dix ans afin de matérialiser sa vision ainsi définie :



Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

sur la santé animale, la santé humaine et la santé environnementale; le besoin de faire éclater les silos habituels et de travailler plus étroitement entre groupes sectoriels et multidisciplinaires; l'utilité de miser sur le dynamisme et la richesse du réseautage, de la concertation. En effet, devant la complexité des situations, nulle organisation n'est

Le Québec privilégie le partenariat, l'innovation et la communication afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux et de contribuer à la santé publique et à la vitalité du bioalimentaire.

LA STRATÉGIE VISE QUATRE GRANDS OBJECTIFS PAR L'ATTEINTE DE TREIZE RÉSULTATS STRATÉGIQUES :

1. Mieux comprendre l'importance de la santé et du bien-être des animaux.
 - 1.1 Prévention et gestion des maladies incluses dans la planification des partenaires.
 - 1.2 Ressources et choix budgétaires conséquents.
 - 1.3 Connaissance partagée des modes d'élevage durables et adéquats.
2. Optimiser la prise de décision à la suite de la détection des maladies.
 - 2.1 Détection accrue et signalement rapide.
 - 2.2 Diagnostics accessibles et standardisés.
 - 2.3 Information utile diffusée à la suite du traitement rapide des données.
 - 2.4 Mise en œuvre d'actions intégrées grâce au système de surveillance.
3. Améliorer la santé et le bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies.
 - 3.1 Mesures de prévention globales et spécifiques.
 - 3.2 Programmes intégrés de prévention, de gestion et de suivi des maladies.
 - 3.3 Utilisation et contrôle judicieux des médicaments.
4. Adopter des modes d'élevage qui améliorent de façon durable la santé et le bien-être des animaux.
 - 4.1 Établissement d'un dialogue sur les modes d'élevage et de commercialisation durables.
 - 4.2 Respect des exigences mondiales.
 - 4.3 Partage équitable des coûts dans un contexte concurrentiel.



Présentation du groupe de travail qui a conçu la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Photo prise au moment de l'assemblée annuelle des partenaires du 1^{er} juin 2011.

Première rangée : Dr Jean Durocher, Dr Luc DesCôteaux, Dre Françoise Corriveau, M. Yvan Lacroix, Dr Denis Bouvier, Dr Michel Donnelly, Dr Christian Klopferstein, M^{me} Hélène Méthot.

Deuxième rangée : M^{me} Danielle Pettigrew, M. Guylain Charron, M. Denis Bilodeau, Dre Judith Lafrance, Dre Hélène Trépanier, Dr Michel Major.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.



La Stratégie couvre les animaux suivants :

- Animaux de production;
- Animaux de compagnie et de loisir;
- Tous les animaux, lorsque ceux-ci sont susceptibles de nuire
 - à la santé humaine;
 - à la santé des animaux de production;
 - à la vitalité des entreprises.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Pierre Corbeil, s'adressant aux participantes et participants de l'assemblée annuelle des partenaires de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, tenue le 1^{er} juin 2011.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Compliqué, tout cela? On pourrait résumer le tout à l'aide des sept « P » suivants : une stratégie pour les « Plumes, Poils et Poissons », les « Personnes », la « Planète », la « Prospérité » par le « Partenariat », la « Parole » et la « Planification ».

Un champ aussi vaste que les défis de santé et de bien-être des animaux pour l'ensemble de la société québécoise, abordés dans une perspective de collégialité, ne peut instantanément déboucher sur des actions très pointues. Il faut d'abord installer une dynamique de groupe, apprivoiser de nouvelles façons de faire, examiner la situation et dialoguer pour établir des recommandations conduisant à des actions concertées.

La mise en œuvre passe donc par un processus de concertation en plusieurs phases. Tout d'abord, il y a la déclaration d'intérêt de la part des organisations désireuses de devenir partenaires de la Stratégie. Une soixantaine d'organisations, dont l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, ont répondu à l'invitation au printemps 2011. Ensuite, une assemblée annuelle des partenaires a lieu pour exposer l'état de la situation et amorcer la réflexion sur l'atteinte des résultats stratégiques. La première assemblée s'est tenue le 1^{er} juin 2011. L'approfondissement de la réflexion s'est par la suite poursuivi avec des

questions — seize en 2011 — sous forme de débats et pour lesquelles les échanges se sont déroulés à l'aide d'une plateforme électronique permettant des espaces de discussion. Ces échanges ont eu lieu au sein de treize groupes de discussion, liés à des espèces animales ou à des champs d'expertise multiples (santé animale, bien-être animal et santé publique vétérinaire), qui ont ainsi fait part de leurs points de vue concernant divers aspects de la santé et du bien-être des animaux.

Après quelques mois de discussion, une synthèse des réflexions a été réalisée puis examinée au cours d'un forum intersectoriel de deux jours (les 20 et 21 octobre 2011) qui a réuni des porte-parole de chacun des groupes de discussion. Enfin, un groupe de pilotage de la Stratégie québécoise, composé de personnes expérimentées provenant de divers domaines du secteur bioalimentaire et de la société civile, a émis une série de recommandations sur la base de ces travaux. Ces recommandations ont été acheminées en décembre 2011 aux organisations partenaires afin qu'elles les examinent et évaluent de quelle façon elles pourront les incorporer dans leurs propres plans d'action, seuls ou en collaboration avec d'autres partenaires. Vous trouverez les recommandations en page 26.

Tout cela n'est que le début d'un processus itératif. En 2012, le groupe de pilotage mettra en place les actions nécessaires pour approfondir la mise en œuvre des actions menées la première année et en faire le bilan.

La prochaine assemblée des partenaires aura vraisemblablement lieu à l'automne 2012. Des démarches seront entreprises pour faire grossir les rangs des organisations partenaires qui participent à la Stratégie québécoise. De nouvelles questions feront l'objet de débats pour pousser plus loin l'analyse et l'action ainsi que pour stimuler le travail de concertation.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un partenaire actif de la Stratégie. Des membres et représentants ont participé aux travaux du groupe qui a rédigé la Stratégie. Plusieurs de ses représentants ont également été porte-parole sectoriels. De plus, le président de l'Ordre, le Dr Joël Bergeron, fait partie du groupe de pilotage.

Les membres de l'Ordre sont donc invités à suivre les orientations, en lien avec la Stratégie, qui seront prises par leur organisation et à y collaborer activement en soutenant, par leurs actions personnelles, l'atteinte des objectifs ciblés.

L'approche de concertation et de multidisciplinarité promue par la Stratégie québécoise doit être vue comme une occasion de mettre en valeur la vaste expertise des médecins vétérinaires et de leurs habiletés, de concert avec les acteurs qui bâtissent avec nous, au jour le jour, la santé et le bien-être des animaux et des humains du Québec.

Pour plus de détails sur la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, consultez : www.mapaq.gouv.qc.ca/UNEsante.



Protéger son cœur n'est que le début

Du ver du cœur aux puces en passant par la gale, les mites et les vers intestinaux, un seul produit topique assure un traitement et un contrôle des parasites internes et externes des plus complets : **advantage multi®**. **advantage multi®** réduit le risque de zoonoses, en plus d'être le seul endectocide efficace contre les parasites intestinaux aux stades de développement de leur cycle de vie. Comme tous les produits Solutions antiparasitaires de Bayer, **advantage multi®** s'intègre à vos protocoles de prévention des parasites. Pour amener vos patients sur le chemin de la bonne santé, communiquez avec votre représentant de Bayer afin d'obtenir une trousse **advantage multi® PetPak^{MC}**. Consultez le site BayerParasiteSolutions.ca pour en apprendre davantage.



Pour la vie.



Recommandations prioritaires

Recommandation 1 :

Participation des organisations partenaires à la promotion de la Stratégie

Il est recommandé que chaque organisation partenaire, à l'aide des outils qui lui seront fournis, participe activement à la promotion de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, notamment :

- en invitant d'autres organisations québécoises admissibles à devenir membres;
- en donnant suite aux recommandations qu'elles pourront mettre en œuvre dans leur propre organisation;
- en répondant aux requêtes visant à faire le bilan annuel des actions prises; celui-ci sera présenté à l'assemblée annuelle des partenaires;
- en participant à l'assemblée annuelle des partenaires.

Recommandation 2 :

Sensibilisation et communication concernant la santé et le bien-être des animaux

Il est recommandé que chaque organisation partenaire :

- se prononce sur une définition commune (unique et partagée) de la santé et du bien-être des animaux proposée par le secrétariat de la Stratégie;
- collabore à un processus éventuel coordonné par le secrétariat de la Stratégie et visant à mesurer la perception et les attentes des citoyens et des acteurs de son secteur à l'égard de la santé et du bien-être des animaux, et à informer le grand public sur ces sujets.

Recommandation 3 :

Signalement des situations pouvant menacer la santé et le bien-être des animaux

Il est recommandé que chaque organisation partenaire détermine les actions qui lui permettraient d'accroître sa capacité à détecter toute situation anormale, notamment en désignant un responsable pour recevoir les signalements. Celui-ci aurait pour tâche de communiquer avec le responsable du réseau de surveillance zoonositaire du secteur concerné, dans le respect des règles de confidentialité convenues.

Recommandation 4 :

Actions en matière de santé animale, de bien-être des animaux et de santé publique

Il est recommandé que chaque organisation partenaire détermine, de concert avec d'autres partenaires, au moins trois actions prioritaires en 2012 (une action en santé animale, une action liée au bien-être des animaux et une autre qui touche la santé publique vétérinaire), et ce, en tenant compte des renseignements recueillis en 2011 dans le contexte des travaux de la Stratégie.

Recommandation 5 :

Antibiorésistance et utilisation judicieuse des médicaments

Il est recommandé que chaque organisation partenaire favorise l'utilisation judicieuse des médicaments et collabore, le cas échéant, à la mise en place d'un système de monitoring de l'utilisation vétérinaire des antibiotiques que proposera le Ministère pour faire suite à la recommandation principale du groupe de travail sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques.

Recommandation 6 :**Dépistage des situations graves de mauvais traitements envers les animaux**

Il est recommandé que chaque organisation partenaire :

- trouve des moyens pour prévenir, dans son secteur, les situations flagrantes de non-respect de la sécurité et du bien-être des animaux, tel que cela est défini légalement (négligence importante, mauvais traitements graves, cruauté);
- évalue comment elle peut participer au dépistage et à la correction de ces situations.

Recommandation 7 :**Mieux-être des acteurs des organisations partenaires**

Il est recommandé que chaque organisation partenaire participe au recensement des services visant à aider les acteurs à surmonter les difficultés (notamment sur le plan psychologique) afin que les renseignements recueillis soient communiqués aux personnes et aux groupes concernés.

Recommandations additionnelles

Recommandation 8 :**Échange de renseignements**

Il est recommandé que chaque organisation partenaire propose, en collaboration avec au moins une autre organisation partenaire, une ou plusieurs ententes de partage d'information liées à la santé ou au bien-être des animaux, qu'il lui apparaîtrait souhaitable d'établir ou d'améliorer, et ce, selon l'information déjà colligée en 2011 dans le contexte des travaux de la Stratégie.

Recommandation 9 :**Adoption et diffusion des codes de bonnes pratiques recommandées**

Il est recommandé que chaque organisation partenaire :

- adopte formellement les codes de bonnes pratiques pertinents pour son secteur, incluant des considérations qui tiennent compte de la salubrité, de la biosécurité et du bien-être des animaux durant le transport;
- examine les modalités relatives à la diffusion et à la prise en charge de ces codes par ses membres.

Recommandation 10 :**Adoption et diffusion des codes de bonnes pratiques recommandées**

Il est recommandé que les organisations partenaires partagent avec les autres les réponses qu'elles ont fournies aux autorités canadiennes au cours de consultations sur la santé et le bien-être des animaux.

Recommandation 11 :**Planification des mesures d'urgence**

Il est recommandé que les organisations partenaires partagent avec les autres les réponses qu'elles ont fournies aux autorités canadiennes au cours de consultations sur la santé et le bien-être des animaux.

Recommandation 12 :**Incitations à la mise en œuvre d'actions**

Il est recommandé que chaque organisation partenaire détermine ou suggère des mesures incitatives qu'elle est en mesure de mettre en œuvre afin de favoriser l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi que de la protection de la santé publique. Les incitatifs suggérés favorisent le partage équitable des coûts entre les producteurs et les autres acteurs.

Un nouveau formulaire à remplir en cas de sinistre et de demande d'indemnité en matière d'assurance responsabilité professionnelle



La Capitale
Assurances générales

Par Suzie Prince, C.M.A., M.B.A., directrice générale et secrétaire

La *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2008, c. 11) est entrée en vigueur le 15 octobre 2008.

Cette nouvelle loi comporte différentes dispositions exigeant que les ordres professionnels procèdent à une réflexion sur leur mode de fonctionnement et révisent leurs règles, leurs politiques et leurs règlements selon le constat formulé.

Parmi les changements effectués figure l'article 62.2, soit :

« Tout professionnel doit, selon les conditions et modalités déterminées par le Conseil d'administration, informer l'ordre dont il est membre de toute réclamation formulée contre lui auprès de son assureur à l'égard de sa responsabilité professionnelle et de toute déclaration de sinistre qu'il formule auprès de son assureur à cet égard. »

L'objectif recherché par le législateur québécois est de permettre aux ordres professionnels de bénéficier de renseignements supplémentaires sur leurs membres, et ce, dans le but de mieux protéger le public. L'ajout de cet article au *Code des professions* fait en sorte que les ordres pourront consulter certains renseignements disponibles sur un membre avant de prendre une décision à son sujet. À titre d'exemple, des renseignements relatifs à une faute déontologique commise par un professionnel peuvent être détenus par un tiers, comme l'assureur de ce professionnel, soumis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q., c. P-39.1).

L'article 62.2 constitue donc un nouvel outil mis à la disposition des ordres pour leur permettre de recueillir cette information. L'obligation imposée au professionnel est déterminée et balisée par chaque ordre, par résolution, en fonction de ses besoins respectifs.

Afin de se conformer aux nouvelles dispositions du *Code des professions* et de les appliquer, le conseil d'administration de l'Ordre a adopté, le 28 juin dernier, une résolution précisant les modalités et conditions d'application de l'article 62.2 du *Code des professions*. Dorénavant, tout membre de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec doit informer le secrétaire de l'Ordre, au moyen du formulaire prévu à cette fin, de toute demande d'indemnité formulée contre lui auprès de son assureur à l'égard de sa responsabilité professionnelle et de toute déclaration de sinistre qu'il formule auprès de son assureur à cet égard dans les trente jours suivant cette déclaration ou la connaissance de cette demande d'indemnité.

Le formulaire doit contenir les renseignements suivants :

- le nom du membre et son numéro de permis;
- la date de la déclaration de sinistre ou de la demande d'indemnité auprès de son assureur;
- le nom de l'ayant droit ou du client visé par la déclaration;
- la nature et le lieu du sinistre mentionné dans la déclaration ou dans la demande d'indemnité;
- le montant de la demande d'indemnité ou du sinistre mentionné dans la déclaration ou de son évaluation par le membre.

De plus, tout membre de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec doit aviser le secrétaire de l'Ordre de toute requête introductive d'instance en responsabilité professionnelle intentée contre lui et transmettre une copie de ladite requête au secrétaire de l'Ordre au plus tard 10 jours après la signification de la requête.

Par le passé, le membre informait l'assureur des sinistres, des demandes d'indemnité formulées contre lui et de tout incident pouvant éventuellement mener à une demande d'indemnité de la part d'un client. Considérant que le membre, en vertu des nouvelles dispositions du *Code des professions*, devait dorénavant déclarer à deux endroits les sinistres, soit auprès de l'Ordre et auprès de l'assureur, des démarches ont été entreprises par la direction générale de l'Ordre auprès de l'assureur et de l'Office des professions du

Québec afin de simplifier le processus pour les membres.

Après avoir discuté avec les parties, l'assureur a accepté de simplifier le processus, ce qui est novateur dans le système professionnel.

Ainsi, dans le but de faciliter la transmission de l'information par le membre aux deux instances et de favoriser la transparence du processus, un nouveau formulaire de déclaration de sinistre a été conçu par l'assureur.

LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC. INNOVE ET SIMPLIFIE LES PROCESSUS POUR VOUS

Conformément à la volonté manifestée par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec d'appliquer et de permettre au public de bénéficier du nouveau mécanisme de protection qui est prévu à l'article 62.2 du *Code des professions*, tout en minimisant la charge administrative supplémentaire qu'une telle disposition engendre chez le membre, *La Capitale assurances générales inc.* a créé un nouveau formulaire de déclaration de sinistre.

Ce nouveau formulaire comporte une clause indiquant au membre que certains renseignements contenus dans le document, y compris des renseignements personnels, seront transmis par La Capitale à l'Ordre pour répondre aux exigences de l'article 62.2 du *Code des professions*. Ainsi, lorsque le membre remplira et signera l'avis, il autorisera La Capitale à transmettre ces données à l'Ordre. Le membre n'aura donc qu'un seul formulaire à remplir. Cette nouvelle procédure est entrée en vigueur le 1^{er} février 2012.

L'assureur continuera de faire rapport au secrétaire de l'Ordre des sinistres subis, et ce, mensuellement. Il y aura toutefois des renseignements nominatifs qui figureront dans le rapport, soit le nom du membre et son numéro de permis. Aucune action immédiate ne sera prise par l'Ordre, mais cette information permettra de connaître le nombre exact et la nature des sinistres des membres. Le membre qui refusera que La Capitale transmette un résumé de l'information à l'Ordre devra le faire lui-même pour se conformer à l'article 62.2 du *Code des professions* et à la résolution du conseil d'administration adoptée le 28 juin 2011 à cet effet. ♦

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
MARS 2012		
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en mars • Dermatologie • Chirurgie des tissus mous • Chirurgie articulaire • Réparation de fractures	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 F : 702 739-6420 info@wvc.org • www.oquendocenter.org Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, visitez le site Internet
Sites variés	Plusieurs séminaires, dans plusieurs sites, offerts en mars • Médecine et chirurgie • Ophtalmologie et cardiologie • Chirurgie générale • Médecine et chirurgie des félins • Gestion des boiteries chez les chiens et les chats	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 • F : 408 972-1038 info@ivseminars.com www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, visitez le site Internet
Les 3 et 4 mars Milton, Ontario	Conférences sur les boiteries chez le cheval Drs K. Allen, P. Clegg, J. Koenig, R. Smith et D. Trout	Ontario Association of Equine Practitioners (OAEP) par KUWS <i>(Keeping Up With Science)</i> info@vetkuws.com • www.kuws.com
Du 3 au 10 mars Crested Butte, Colorado	Congrès annuel	Veterinary Orthopedic Society (VOS) T : 517 381-2468 • F : 517 381-2468 www.vosdvm.org
Du 10 au 13 mars Denver, Colorado	Congrès annuel	American Association of Swine Veterinarians (AASV) T : 515 465-5255 • F : 515 465-3832 aasv@aasv.org www.aasv.org/annmtg
Le 11 mars Laval, Québec	Colloques Endocrinologie Drs Alice Defarges, Manon Lécuyer, Érika Meler et Lara Rose Gestion des refuges Drs Jeanette O'quin et Alain Villeneuve	Association des médecins vétérinaires du Québec (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 F : 450 963-1952 amvq@amvq.qc.ca www.amvq.qc.ca
Du 15 au 18 mars Denver, Colorado	Congrès annuel	American Animal Hospital Association (AAHA) T : 800 883-6301 ou 303 986-2800 F : 303 986-1700 info@aahanet.org • www.aahanet.org/AAHADenver2012
Le 21 mars Ottawa, Ontario	Mise à jour en cardiologie Dr Éric de Madron	Académie de médecine vétérinaire d'Ottawa (OAVM) info@oavm.org • www.oavm.org
Le 22 mars Saint-Hyacinthe, Québec	Atelier de travail Dentisterie : extractions dentaires Dre Thérèse Lanthier	Service de formation continue de la FMV T : 450 773-8521 poste 8282 F : 450 778-8132 diane.lussier@umontreal.ca www.medvet.umontreal.ca/etudes/FormationContinue.html
Du 24 au 29 mars Maui, Hawaii	Symposium vétérinaire Maladies infectieuses des animaux de compagnie Dre Jane Sykes Maladies gastro-intestinales des animaux de compagnie Dr Robert Sherding	ContinuEd www.continu-ed.com/ContinuEd%20Hawaii%20Veterinary%20Symposium.html
Le 29 mars Saint-Hyacinthe, Québec	Atelier de travail Échographie abdominale 2 Dr Marc-André d'Anjou (Préalable : échographie abdominale 1 qui a eu lieu le 10 février 2012)	Service de formation continue de la FMV T : 450 773-8521 poste 8282 F : 450 778-8132 diane.lussier@umontreal.ca www.medvet.umontreal.ca/etudes/FormationContinue.html

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
AVRIL 2012		
Sites variés	Plusieurs séminaires, dans plusieurs sites, offerts en avril - Ophtalmologie et pratique générale - Médecine et chirurgie félines - Médecine et chirurgie des tissus mous	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 • F : 408 972-1038 info@ivseminars.com • www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Le 11 avril Ottawa, Ontario	Mise à jour en radiologie Dr Ajay Sharma	Académie de médecine vétérinaire d'Ottawa (OAVM) info@oavm.org • www.oavm.org
Du 11 au 15 avril Birmingham, Royaume-Uni	Congrès annuel	World Small Animal Veterinary Association (WSAVA) et la Fédération européenne vétérinaire des animaux de compagnie (FECAVA) administration@bsava.com • www.fecava.org/congress
Du 12 au 15 avril San Antonio, Texas	Congrès annuel pour tous les secteurs d'activités	American Board of Veterinary Practitioners (ABVP) T : 800 697-3583 ou 615 250-7794 F : 615 254-7047 abvp@xmi-amc.com • www.abvp.com
Du 20 au 22 avril Halifax, Nouvelle-Écosse	Congrès annuel	Atlantic Provinces Veterinary Conference (APVC) T : 902 899-2233 eprowse@eastlink.ca • www.apvc.ca
Du 20 au 22 avril Saint-Hyacinthe, Québec	Congrès annuel	Association des médecins vétérinaires du Québec (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 F : 450 963-1952 amvq@amvq.qc.ca • www.amvq.qc.ca
Du 20 au 22 avril Las Vegas, Nevada	Atelier thématique Introduction à l'arthroscopie Dr Brian Beale	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 F : 702 739-6420 info@wvc.org • www.oquendocenter.org
Du 26 au 28 avril Seattle, Washington	Symposium félin Comportement, infectiologie, gastroentérologie, endocrinologie et génétique	www.continu-ed.com/ContinuEdFelineSymposium2012.html
MAI 2012		
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en mai - Radiologie thoracique - Radiologie diagnostique - Focus sur la médecine féline	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 F : 702 739-6420 info@wvc.org • www.oquendocenter.org Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, visitez le site Internet
Sites variés	Séminaires offerts en mai - Maladies du système respiratoire - Les premières 24 heures : urgentologie et chirurgie - Urgentologie - Médecine féline - Médecine et chirurgie félines	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 • F : 408 972-1038 info@ivseminars.com • www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Du 6 au 9 mai St-Pete Beach, Floride	Forum annuel	American College of Laboratory Animal Medicine (ACLAM) www.aclam.org/forum
Le 10 mai Saint-Hyacinthe, Québec	Atelier de travail Hématologie Dr Christian Bédard	Service de formation continue de la FMV T : 450 773-8521 poste 8282 F : 450 778-8132 diane.lussier@umontreal.ca www.medvet.umontreal.ca/etudes/FormationContinuee.html
Du 16 au 19 mai Parc Natura Viva de Bussolengo, Vérone, Italie	Conférence internationale sur les maladies des animaux de zoo et de la faune	Institut Leibniz pour la recherche sur les animaux de zoo et de la faune (IZW) et l'Association européenne des vétérinaires de zoo et de la faune (EAZWV) T : (+49) 30-5168108 • F : (+49) 30-5126104 2012@zoovet-conference.org www.zoovet-conference.org

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
MAI 2012		
Du 20 au 25 mai Orlando, Floride	Ateliers • Médecine comportementale • Analgésie multimodale • Neurologie pour les neurophobes • Chirurgie orthopédique : réparation du genou • Dentisterie • Chirurgie, urgentologie et soins intensifs • Chirurgie générale • Techniques d'échographie	North American Veterinary Conference Institute (NAVC) T : 800 756-3446 F : 352 375-4145 info@navc.com • www.tnavc.org/institute Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet
Du 30 mai au 2 juin Nouvelle-Orléans, Louisiane	Congrès annuel	American College of Veterinary Internal Medicine (ACVIM) T : 800 245-9081 ou 303 231-9933 F : 303 231-0880 ACVIM@ACVIM.org • www.acvim.org

TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

- **Du 11 au 14 juillet** : participez au congrès annuel de l'Association canadienne des médecins vétérinaires à Montréal à l'Hôtel Fairmont Reine Élisabeth. Pour plus de renseignements, visitez le site Internet : www.veterinairesauCanada.net/professional-convention.aspx
- **Du 24 au 28 juillet** : participer à un congrès mondial, c'est toujours un événement! Cette année, à Vancouver, assistez au 7^e congrès mondial en dermatologie vétérinaire. Pour plus d'information, visitez le site Internet : www.vetdermvancouver.com

GRANDS ANIMAUX

- **Du 3 au 8 juin** : participez au congrès mondial de buiatrie qui aura lieu à Lisbonne, au Portugal. Plus de renseignements et programme scientifique complet disponibles sur le site Internet : www.wbc-2012.com
- **Du 29 juillet au 2 août** : participez à l'*International Congress for Animal Reproduction (ICAR)* qui aura lieu à Vancouver. Pour plus d'information sur le programme et l'organisation de l'événement, visitez le site Internet : www.icar2012.com/8

ANIMAUX DE LABORATOIRE

Du 2 au 5 juin : participez au symposium annuel de l'Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire qui aura lieu à Vancouver. Pour toutes les informations, consultez le site Internet : <http://symposium.calas-acsa.org/>

ANIMAUX DE LA FAUNE

Du 22 au 27 juillet : la *Wildlife Disease Association* et l'*European Wildlife Disease Association* vous invitent à participer à leur 61^e congrès international conjoint qui aura lieu à Lyon, en France. Pour plus d'information, consultez le site Internet : <http://wda2012.vetagro-sup.fr/>

Épargner ou rembourser ses dettes : déterminer la priorité

Par Manon Létourneau, Conseiller en placement chez Financière Banque Nationale



« Dois-je rembourser toutes mes dettes? ou devrais-je plutôt investir? » Le sujet des finances personnelles suscite un grand nombre de questions, et celle-ci est posée fréquemment. Il est vrai qu'entre rembourser son hypothèque, par exemple, et investir son argent, le choix n'est pas toujours simple à faire : la réponse diffère pour chacun. Voici quelques pistes qui pourront vous aider à déterminer quelle solution est la plus appropriée pour vous.

Bien sûr, chaque situation est différente, et votre conseiller demeure la personne la mieux placée pour vous guider. Idéalement, vous devriez le rencontrer chaque année afin qu'il puisse évaluer avec vous votre valeur nette. Cela lui permettra alors de déterminer si vous êtes sur la bonne voie ou si des ajustements doivent être apportés.

LES CARTES DE CRÉDIT DANS LA MIRE

Peu importe votre situation financière, la première action à préconiser devrait être le remboursement du solde de vos dettes à intérêt élevé, plus particulièrement celui de vos cartes de crédit. Plus les soldes sur vos cartes sont importants, plus ils monopolisent votre budget et plus vous payez un montant d'intérêt élevé, rendant ainsi difficile le remboursement du capital.

UN FONDS D'URGENCE POUR PARER AUX IMPRÉVUS

Une fois vos cartes de crédit sous contrôle, il vous faudrait alors penser à mettre sur pied un fonds d'urgence. Ce type d'épargne s'avère très utile en cas d'imprévu coûteux. En effet, certaines personnes doivent parfois s'endetter ou puiser dans leurs placements parce qu'elles n'ont malheureusement prévu aucune marge de manœuvre en cas d'ennuis financiers. Un fonds d'urgence efficace devrait être en mesure de couvrir au moins trois mois de salaire. Le CELI est un bon moyen pour se créer une réserve. D'autres gens choisissent plutôt le REER. Avant d'opter pour un type de compte plutôt qu'un autre, consultez votre conseiller à ce sujet. Il pourra vous aider à faire le choix le plus avantageux pour vous.

ÉTUDIER SES TAUX D'INTÉRÊT

Ensuite, toujours en compagnie de votre conseiller, il peut être judicieux d'effectuer une comparaison des différents taux d'intérêt que l'on trouve dans votre environnement financier. Cet exercice vous aidera à comparer le taux de vos emprunts et le rendement espéré de vos placements. Si le taux d'emprunt est plus élevé que le rendement espéré, vous devriez favoriser un remboursement plus rapide de vos dettes. Dans le cas contraire, il serait normalement préférable pour vous de continuer à investir afin de bénéficier pleinement de l'effet des intérêts composés.

Si vous êtes écrasé sous plusieurs dettes, il est possible d'établir certaines priorités pour accélérer leur remboursement. Il est judicieux de favoriser le remboursement des dettes dont le taux après impôt est le plus élevé. Par exemple, si vous détenez une marge de crédit dont le taux d'intérêt annuel est de 6 % et un prêt étudiant à un taux de 3,5 %, vous devriez songer à donner priorité au remboursement de la marge, d'autant plus que les intérêts sur le prêt étudiant donnent droit à un crédit d'impôt. La consolidation de dettes pourrait également être une option à considérer, un seul prêt étant beaucoup plus facile à gérer.



La Financière Banque Nationale est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX). Les renseignements et les opinions qui sont exprimés dans la présente communication le sont uniquement à titre informatif et n'ont pas pour but de prodiguer des conseils précis en matière financière, de fiscalité ou de comptabilité.

Des nouvelles de l'AMVQ

L'AMVQ organise une deuxième mission d'aide vétérinaire en Haïti

Par Dr Michel Pepin, m.v., directeur général de l'AMVQ

À la suite du succès du premier voyage réalisé en mars 2011 avec le soutien de la Fédération des associations francophones de vétérinaires pour animaux de compagnie (FAFVAC) et de la Humane Society International (HSI), l'AMVQ a été en mesure d'organiser une deuxième mission d'aide vétérinaire au cours du mois d'octobre 2011. Deux médecins vétérinaires bénévoles, les Drs Diane Bélanger (cinq semaines) et Peter O'Donnell (trois semaines), ont généreusement donné de leur temps afin de venir en aide aux animaux de ce pays dévasté. Nous tenons à les remercier sincèrement pour leur dévouement.



Agr. Jean-Claude Césaire, responsable des opérations pour Haïti pour HSI, Dre Diane Bélanger, Dr Max Millien, Directeur de la Direction de Santé animale au Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural et le Dr Peter O'Donnell.

Nous désirons aussi souligner la générosité de la FAFVAC, qui a couvert le coût des billets d'avion, et l'Association Suisse pour la Médecine des Petits Animaux, qui a réglé la facture des médicaments exportés. Un gros merci à Air Transat et à son directeur, M. Jean Cloutier, qui ont transporté gratuitement la tonne de nourriture offerte par Hagen par l'intermédiaire de la Candie's Foundation et les 23 caisses de matériel vétérinaire. Un immense merci à tous les médecins vétérinaires du Québec qui ont fait des dons de médicaments et de matériel ainsi qu'aux entreprises qui ont fait de même (Summit, Bayer, Central Sales, Boehringer Ingelheim (Canada) Itée, Distribution Vie et Santé et Merial Canada). Sincères remerciements à la Christian Veterinary Mission, qui a subvenu aux besoins de nos médecins vétérinaires sur place, et au ministère de l'Agriculture d'Haïti, en particulier M. Maxime Millien, qui nous a aidé à naviguer dans les nombreux méandres administratifs. Finalement, un coup de chapeau au médecin vétérinaire Jean-Pierre Émile et à M. Jean-Claude Césaire, coordonnateur pour HSI, qui ont chaleureusement accueilli notre équipe



et qui ont démontré une grande volonté de faire évoluer le bien-être des animaux, et ce, peu importe la gravité de la situation ou les embûches qui peuvent survenir.

Voici quelques-unes des actions réalisées :

- Participation et formation de médecins et de techniciens vétérinaires haïtiens à une clinique mobile de stérilisation de quatre jours dans la ville de Jacmel, et de quatre jours aux Cayes.
- Prise de contact avec l'école de technique vétérinaire et agricole S.E.E.D. Ministries des Cayes.
- Conférences du Dr O'Donnell sur l'inspection alimentaire et les pathologies à l'école de technique agricole et vétérinaire.
- Aide à l'installation d'une clinique vétérinaire permanente à Croix-des-Bouquets.
- Don et livraison d'une tonne de nourriture pour chiens.
- Don et livraison de 23 caisses de médicaments, de matériel médical, de livres et d'équipements.
- Contacts divers avec des médecins vétérinaires, des institutions et des ONG haïtiennes (Vision-Vet).
- Lancement par la Dre Bélanger de la Coalition vétérinaire — Haïti.

GRUPE DE DISCUSSION : CHAQUE ANNÉE, 3 000 MESSAGES SONT ÉCHANGÉS

Depuis près d'une quinzaine d'années, l'AMVQ offre une plateforme de discussion Internet à ses membres. Année après année, tout près de 400 médecins vétérinaires y sont inscrits. En 2011, pas moins de 2 929 messages ont été mis en ligne. La moyenne au cours des six dernières années a été de 3 000. Le mois de l'année le plus actif est toujours avril.

L'AMVQ A REMIS 127 000 \$ POUR LA RECHERCHE AU QUÉBEC

Depuis 1998, l'AMVQ verse une partie des surplus engendrés par ses congrès annuels à la recherche clinique vétérinaire. À ce jour, près de 127 000 \$ ont ainsi été attribués à des dizaines de médecins vétérinaires québécois pour soutenir 24 projets de recherche. En 2011, l'AMVQ a remis un total de 10 000 \$ pour les projets suivants :

- « Utilité du biomarqueur NGAL pour le diagnostic précoce des infections du tractus urinaire chez le chien », de la Dre Marie-Claude Bélanger et son équipe;
- « La VCP, un marqueur sérique prometteur pour le cancer canin », de la Dre Marie-Ève Nadeau. ♦

CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATIONL'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

L'ACMV :

au service des médecins vétérinaires du Québec

Par Dr Jean Gauvin, m.v., membre de l'exécutif de l'ACMV

À titre de représentant du Québec au sein de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV), j'aimerais profiter de cette occasion pour présenter une mise à jour de quelques-unes des initiatives réalisées par l'ACMV afin d'appuyer tous les médecins vétérinaires du Canada.

CONGRÈS DE L'ACMV

Le 64^e Congrès annuel de l'ACMV, *Apprendre à la Montréal*, se déroulera à Montréal du **11 au 14 juillet 2012**. *Apprendre à la Montréal* offrira un programme scientifique multi-espèces comportant des ateliers pratiques, une approche intégrative envers la médecine vétérinaire, des ateliers stimulants sur la communication, des sujets d'actualité sur le bien-être des animaux, des renseignements utiles sur la planification de la relève et un *Sommet du leadership vétérinaire* qui saura inspirer. Participez au Congrès 2012 de l'ACMV, où vous aurez l'occasion d'assister à des spectacles traditionnels du Québec, de revoir d'anciennes connaissances et de nouer de nouvelles amitiés. L'inscription débutera en février 2012.

JERKY AU POULET

La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis avertit les consommateurs que les **produits de jerky au poulet** pour chiens peuvent être associés à des cas de maladie chez les chiens. Au cours des 12 derniers mois, la FDA a observé une hausse du nombre de plaintes qu'elle a reçues à propos de maladies de chiens associées à la consommation de produits de jerky de poulet importés de Chine. L'ACMV travaille avec la FDA afin de fournir un aperçu des cas soupçonnés au Canada. On demande aux vétérinaires qui soupçonnent avoir observé un cas causé par des gâteries de jerky de poulet de communiquer avec l'ACMV et de signaler la date de la visite, la race du chien et le type de gâteries de *jerky* de poulet qu'il avait consommé. Il est important de mentionner qu'il n'y a actuellement aucun rappel des produits de gâteries de *jerky* au Canada et qu'il n'existe aucune preuve scientifique liant les maladies aux gâteries de *jerky*. Si les propriétaires d'animaux de compagnie choisissent de continuer de donner ces produits à leur chien, il est recommandé qu'ils ne le soient qu'à l'occasion et en petites quantités.

VIOLENCE ENVERS LES ANIMAUX

Malheureusement, les vétérinaires observeront probablement une forme quelconque de violence envers les animaux durant leur carrière. Que vous fournissiez des conseils d'expert aux autorités locales d'assistance aux animaux, que vous visitiez des animaux de ferme négligés ou que vous traitiez un animal victime de violence, vous vous trouvez, en tant que médecin vétérinaire, en première ligne lorsqu'il s'agit de gérer la violence. Apprenez comment reconnaître et signaler des cas soupçonnés de violence envers les animaux en visitant la section sur la **Violence envers les animaux** du site Internet de l'ACMV (<http://veterinairesauCanada.net/ANIMAL-ABUSE.ASPX>). Vous y trouverez des instructions pour bien documenter les cas soupçonnés de violence, y compris les démarches nécessaires pour recueillir les preuves physiques et la préparation de dossiers médicaux méticuleux qui seront valides en cour. Vous pourrez aussi consulter des renseignements précieux pour vous aider à comprendre le lien qui existe entre la violence envers les animaux, la violence envers les enfants et la violence conjugale.

SOINS DES CHATS

Le groupe *Soins des chats* a pour vision de s'attaquer à la surpopulation des chats et de rehausser l'estime accordée aux chats. Ce groupe est dirigé par PetLynx Corporation et la Dre Liz O'Brien, une praticienne féline de Hamilton, en Ontario. Le groupe, qui a déclaré 2011 l'Année du chat, se concentrera sur le message important des « soins vétérinaires de routine » en 2012. Pour accroître la sensibilisation à l'égard de cet enjeu, *Soins des chats* et l'ACMV ont décidé de faire équipe pour promouvoir les soins vétérinaires des chats. La participation de l'ACMV à cette initiative aidera à aborder deux enjeux félins clés : le nombre insuffisant de visites chez le vétérinaire et la surpopulation de chats.

GRILLE TARIFAIRE SUGGÉRÉE

Le Programme de gestion commerciale de l'ACMV a publié les **Guides tarifaires suggérés 2012 des provinces**. Visitez le *Carrefour financier vétérinaire national* pour télécharger un exemplaire du rapport du Québec.

Je vous invite à communiquer avec moi si vous avez des questions à propos de l'ACMV et de ses programmes. Si vous voulez participer aux activités de l'ACMV, communiquez avec les Services aux membres de l'ACMV à admin@cvma-acmv.org ou au 1 800 567-2862. ♦

Modification réglementaire pour l'admission de chiens, de chats et de furets dans les pays suivants : Royaume-Uni, Irlande, Suède et Malte

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le dosage d'anticorps rabique n'est plus exigé pour les chiens, chats et furets en provenance du Canada (les conditions peuvent différer si l'animal a voyagé dans un pays à risque élevé de contagion de la rage dans les six derniers mois).

Les traitements pour les tiques ne sont plus requis, mais les pays suivants exigent encore un traitement pour le ver solitaire dans les 24 à 120 heures précédant l'arrivée prévue au pays : Finlande, Irlande, Malte et Royaume-Uni.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Internet de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) à www.inspection.gc.ca/, <http://merlin/francais/anima/heasan/export/exportf.asp#petcom> ou les sites des pays concernés.

Royaume-Uni	www.defra.gov.uk/wildlife-pets/pets/travel/
Suède	www.jordbruksverket.se/swedishboardofagriculture/engelskasidor/animals/import/dogsandcats.4.6621c2fb1231eb917e680002972.html
Malte	http://vafd.gov.mt/pet-travel-scheme?l=1
Finlande	www.evira.fi/portal/en/animals/current_issues/archive/?bid=2851

C'est le temps du ménage vétérinaire du printemps!

Le Groupe International Vétérinaire (GIV) de la Faculté de médecine vétérinaire se lance dans sa sixième campagne de collecte de matériel vétérinaire. Le but est de le redistribuer dans les pays dont les besoins sont grands, que ce soit dans les écoles vétérinaires, les organisations vétérinaires à but non lucratif ou les cliniques privées des pays en développement.

C'est dans cette optique que nous vous invitons à commencer dès maintenant votre GRAND MÉNAGE! Mettez de côté tout matériel durable et réutilisable (même s'il est légèrement endommagé) et **envoyez les fruits de votre récolte dans une boîte au local 2118 du pavillon principal de la Faculté de médecine vétérinaire au nom du Groupe International Vétérinaire (GIV).**

Tout le matériel récupéré sera trié et classé, et par la suite acheminé à des pays qui en ont grandement besoin (Haïti, Vietnam, Laos, Nunavik, Thaïlande, Jamaïque, Madagascar, Afrique du Sud, pour n'en nommer que quelques-uns).

Voici des exemples du matériel durable et réutilisable en demande :

- Livres de médecine vétérinaire (toutes langues acceptées, mais surtout en français)
- STÉTHOSCOPES
- Otoscopes et tout autre **petit** outil ou appareil diagnostic ou de traitement
- Instruments chirurgicaux
- Vêtements (sarraus et autres)
- Microscopes
- Bandages
- Etc.

Pour toute information : giv@medvet.umontreal.ca

Et maintenant, assez causé...

À votre grand ménage!

Merci de votre générosité! Vous pouvez lire des témoignages des gens qui ont apporté du matériel sur notre nouveau site web : <http://www.medvet.umontreal.ca/infoGen/international/giv/wordpress/>

Le Groupe international Vétérinaire

Vetergesic®

Buprénorphine, 0,3 mg/ml, fiole de 10 ml À DOSES MULTIPLES

Élément essentiel du soulagement de la douleur



L'opiacé pour la médication de routine chez les chats

- Présente un effet analgésique profond et prolongé
- Efficacité supérieure à la morphine, au butorphanol ou à la mépéridine.⁽¹⁾
- Une dose additionnelle peut être administrée deux heures après la dose initiale.
- Permet l'utilisation de doses réduites d'autres prémédications et anesthésiques par inhalation

McCarthy & Sons Service

4746, 14e Rue Nord-est, Calgary (Alberta) T2E 6L7
N° sans frais : 1 800 461 8615 403 291 3640
N° de télécopieur sans frais : 1 888 292 4548 403 250 2703



CHAMPION ALSTOE
ANIMAL HEALTH / SANTÉ ANIMALE INC.

1-800-456-5758
service@championalstoe.com

(1) S.A. Robertson, P.M. Taylor, B.D.X. Lascelles & M.J. Dixon, Vet. Record, **153**, 462-465, 2003. P.M. Taylor, Association of Veterinary Anaesthetists Proceedings, Liverpool, April 2006, 126-130. L.S. Slingsby & A.E. Waterman-Pearson, Veterinary Record **143**, 185-189, 1998. GW Stanway, P.M. Taylor and DC Brodbelt, Veterinary Anaesthesia and Analgesia 2002 **29**, 29-35.

®Marque déposée © Alstoe 2006. Utilisation sous licence RB Pharmaceuticals.

Amendes et suspension des exportations pour les pays de l'Union européenne ne respectant pas le bien-être des poules pondeuses

Le 19 juillet 1999, la Commission européenne, soucieuse d'améliorer la santé et le bien-être des animaux, a publié une directive établissant des normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses. Cette directive prévoyait l'interdiction de l'élevage des poules pondeuses en cages conventionnelles à compter du 1^{er} janvier 2012, et ce, dans tous les pays de l'Union européenne.

Les éleveurs bénéficiaient donc d'un délai de douze ans pour abandonner les cages conventionnelles qui confinaient les poules dans des espaces n'excédant pas parfois la taille d'une feuille de papier et opter pour des cages aménagées répondant aux spécifications de la directive (1999/74/CE).

NOUVELLES EXIGENCES

Ainsi, depuis un mois, soit depuis le 1^{er} janvier 2012, les poules pondeuses doivent être élevées dans des cages aménagées ou selon d'autres systèmes comme l'élevage au sol ou en liberté.

La directive 1999/74/CE adoptée en 1999 permet deux types de systèmes d'élevage de poules pondeuses à partir du 1^{er} janvier 2012 dans les pays membres de l'Union européenne, soit :

- **les cages aménagées** avec une surface minimale de 750 cm² par animal;
- **les systèmes sans cages** comportant des nids de ponte (un nid au moins pour sept poules), et des perchoirs adéquats, dans lesquels la densité de peuplement ne peut excéder neuf poules pondeuses par mètre carré de surface utilisable.

Dans les cages, les poules doivent disposer de 750 cm² au moins par poule, d'un nid, d'une litière, d'un perchoir et d'un dispositif pour le raccourcissement des griffes.

Ces nouveaux systèmes permettent de répondre plus facilement aux besoins physiologiques et comportementaux de ces volailles.

Peu importe le système de production retenu, soit le système de cages aménagées, soit le système sans cages, les poules pondeuses doivent dorénavant disposer de nids de ponte, d'un espace de perchoir de 15 cm par poule, d'une litière permettant le piquage et le grattage, et d'un accès illimité aux mangeoires. Chaque animal doit maintenant disposer d'au moins 12 cm dans la cage pour se nourrir.

De plus, conformément à l'article 7 de la directive, les pays membres de l'Union européenne doivent veiller à ce que toutes les unités de



production d'œufs soient enregistrées sous un numéro propre permettant d'assurer la traçabilité des œufs jusqu'à l'exploitation d'origine.

DES CAGES NUISANT À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a évalué l'incidence des différents systèmes d'élevage de poules sur la santé et le bien-être de ces animaux. Dans un avis formulé en novembre 2004, l'EFSA indique que l'utilisation de cages non aménagées augmente le risque de maladies, de fractures, de picage, de problèmes comportementaux et de mortalité. Ces cages non aménagées représentent un sérieux problème du point de vue du bien-être animal. Il n'est pas rare de retrouver de 15 à 60 poules pondeuses par ilot, vivant ensemble dans un espace si restreint qu'il y est difficile d'étendre leurs ailes. Les mouvements sont difficiles et le grillage au sol entraîne des lésions aux pattes. Dans de telles conditions d'élevage, les poules développent souvent des problèmes de comportement : mouvements stéréotypés prolongés, agressivité et cannibalisme. Le manque de lumière et d'exercice rend également leurs os très fragiles.

OBLIGATION DE SE CONFORMER AU 1^{er} JANVIER 2012

Malgré la pression exercée par différents groupes afin de faire reporter l'échéance du 1^{er} janvier 2012, la Commission européenne a maintenu sa directive prévoyant l'interdiction des cages non conformes au 1^{er} janvier 2012 et l'imposition d'amendes et de sanctions aux producteurs ne s'y étant pas conformés à cette date.

PLUSIEURS PAYS EN INFRACTION

Des 27 États membres de l'Union européenne, 14 ne sont pas conformes à la loi européenne à ce jour, dont la France, la Pologne et la Roumanie.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2012, 45 millions des 450 millions de poules pondeuses en cages que compte l'Europe vivent dans des espaces non conformes. En France, des 36 millions de poules pondeuses en cage, 6 millions restent confinées dans d'anciennes cages non conformes.

En revanche, il est heureux de constater que plusieurs pays ont démontré leur pleine conformité bien avant la date prescrite, dont la Suède en 1999, le Luxembourg en 2007, l'Autriche en 2009, l'Allemagne en 2010. L'Irlande s'est également conformée bien avant la date et, pour ce faire, le pays a profité des fonds de développement rural offerts pour la modernisation des systèmes d'élevage pour les poules pondeuses afin de soutenir ses éleveurs et d'accélérer la modernisation des installations partout au pays.

Faute de respecter la réglementation européenne sur la dimension des cages des poules pondeuses, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, la France, la Pologne, la Roumanie et d'autres pays risquent d'être traduits devant la Cour européenne de justice, de recevoir une amende et de voir leurs exportations suspendues.

DES SANCTIONS SÉVÈRES SERONT APPLIQUÉES

Pour contraindre les pays ne respectant pas la directive depuis le 1^{er} janvier 2012, la Commission européenne va procéder à des inspections vétérinaires dans les élevages. La Commission rappelle qu'il ne s'agit pas d'une question de qualité alimentaire, mais de santé animale. Une préoccupation très importante qui peut amener l'Europe à décider que les œufs qui sortiront de ces cages illégales ne pourront pas être vendus.

EFFORTS DÉPLOYÉS POUR ACCÉLÉRER L'APPLICATION

Au cours des dernières années, la Commission européenne a saisi toutes les occasions possibles pour rappeler aux États membres qu'ils sont chargés de l'application de la législation et leur a demandé de soumettre leur plan d'action afin de respecter les nouvelles directives dans les délais impartis. Entre 2008 et 2010, des missions ont été menées auprès de 20 États membres afin d'examiner leur niveau de conformité et de recueillir des données sur le cheptel des poules pondeuses et leur mode d'élevage.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES ET CONCURRENTIELLES DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

La modification des installations entraîne inévitablement des coûts pour les producteurs. La Commission européenne s'est d'ailleurs montrée sensible aux préoccupations économiques des producteurs et a réalisé une étude socioéconomique sur cette question. L'étude conclut que le coût du passage aux cages aménagées pourrait être inférieur à 1 cent par œuf.

Il est très difficile pour les producteurs européens de concurrencer les produits issus de certains pays sur la seule base des coûts de production. Toutefois, l'application de normes plus strictes en matière de bien-être des animaux constitue un avantage concurrentiel pour les producteurs de l'Union européenne, car la population est très sensible à cette question.

PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS ET STRATÉGIES DE MISE EN MARCHÉ

En effet, les plus récents sondages menés en Europe montrent qu'il existe un marché en pleine expansion pour les produits respectueux du bien-être des animaux. En effet, des enquêtes récentes réalisées par la Commission européenne portant sur l'attitude des consommateurs

à l'égard du bien-être des animaux, soit des enquêtes Eurobaromètre¹, révèlent que la majorité des personnes interrogées est prête à payer plus pour des œufs issus de systèmes de production qui tiennent compte du bien-être des animaux. L'étude d'Agra CEAS fait état d'une augmentation constante de la consommation d'œufs de table provenant de poules non élevées en cages dans de nombreux pays de l'Union européenne.

Selon une étude réalisée par l'Association de protection animale de France, 80 % des Français jugent inadmissible de laisser des poules dans les anciennes conditions. Ainsi, l'amélioration des systèmes d'élevage des poules pondeuses offre aux producteurs un avantage concurrentiel certain.

Les consommateurs semblent prêts à payer leur produit un peu plus cher si le bien-être animal et la santé des animaux sont assurés.



Une enquête à l'échelle européenne montre que 64 % de la population accorde de l'importance à la question du bien-être animal. Cependant, des études⁹ montrent que la prise en compte du bien-être des animaux n'est qu'un facteur parmi d'autres dans le choix des consommateurs et qu'elle n'entre souvent pas en considération parce que ceux-ci ne sont pas toujours bien informés des méthodes de production et de leur incidence sur le bien-être animal. En fin de compte, les décisions des consommateurs sont principalement déterminées par les prix et par les caractéristiques des produits alimentaires, qu'ils peuvent directement vérifier.

LA TRAÇABILITÉ DES ŒUFS PERMET DE RECONNAÎTRE LES ŒUFS ISSUS D'ÉLEVAGES NON CONFORMES

La population européenne peut obtenir des informations sur le mode d'élevage de la poule directement à partir des œufs. Grâce à un système de traçabilité bien implanté, les Européens peuvent reconnaître

les œufs issus des élevages non conformes, car un code figure sur l'œuf ou sur son emballage. Ainsi, un numéro lié au mode d'élevage est directement apposé sur la coquille. C'est notamment grâce à ce système d'étiquetage qu'une hausse importante de la consommation d'œufs de poules élevées en plein air a été enregistrée. La population peut ainsi faire un choix plus éclairé et exercer un meilleur contrôle sur son alimentation et la qualité des aliments qu'elle consomme. ♦

1. http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/survey/index_fr.htm.

Référence :

Pour lire la directive émise le 19 juillet 1999 par le Conseil de l'Union européenne établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:1999:203:0053:0057:fr:PDF>.

Sources :

1. http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/index_fr.htm.
2. http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/farm/laying_hens_fr.htm.
3. <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/19&type=HTML&ag=0&language=FR&guiLanguage=en>.
4. <http://www.leparisien.fr/societe/les-poulaillers-francais-mis-a-l-amende-04-01-2012-1796121.php>.

5. <http://sante.planet.fr/a-la-une-oeufs-les-poulaillers-francais-ne-sont-pas-aux-normes.151920.2035.html>.
6. <http://www.l214.com/elevage-intensif-poules-pondeuses>.
7. <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/1216&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>.
8. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008R0589:20080701:fr:PDF>.

9. Étude de faisabilité «Étiquetage en matière de bien-être animal et établissement d'un centre de référence communautaire pour la protection et le bien-être des animaux» du 26.12.2009 par le consortium d'évaluation de la chaîne alimentaire à l'adresse : http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/farm/labelling_en.htm.

La Commission européenne change de stratégie pour assurer le bien-être animal

Le 19 janvier 2012, la Commission européenne a adopté sa nouvelle stratégie pour le bien-être animal. Prenant acte de la difficulté à faire appliquer ses règlements, notamment celui en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012 dans le secteur des poules pondeuses et celui qui sera en vigueur dès 2013 pour les truies gestantes, la Commission souhaite maintenant développer des indicateurs du bien-être des animaux. La démarche donnera plus de flexibilité aux États membres, tout en maintenant les standards européens. Le mot d'ordre de la nouvelle stratégie est la simplification des procédures. Il y aura donc une obligation de résultats plutôt que de moyens. Des réseaux d'experts veilleront à définir les indicateurs et dans un second temps ils vérifieront la mise en application. Enfin, un autre objectif visé par ce changement de procédure est de réduire l'impact économique des règlements sur la compétitivité des élevages.

Source : Agra Europe, no 3334, lundi 23 janvier 2012, page 4 et page 5

Extraits du Règlement (CE) no 589/2008 de la Commission européenne du 23 juin 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) no 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation applicables aux œufs

- Les œufs réfrigérés laissés à température ambiante peuvent se couvrir de condensation, ce qui favorise la prolifération des bactéries sur la coquille et probablement leur pénétration dans l'œuf. C'est pourquoi il convient de préférence que les œufs soient stockés et transportés à température constante et, en règle générale, qu'ils ne soient pas réfrigérés avant leur vente au consommateur final.
- Il importe, en principe, que les œufs ne soient pas lavés ou nettoyés, étant donné que ces pratiques peuvent endommager la coquille, qui, dotée d'un ensemble de propriétés antimicrobiennes, constitue une barrière efficace contre les contaminations bactériennes. Néanmoins, il n'y a pas lieu de considérer certaines méthodes, telles que le traitement des œufs par rayons ultraviolets, comme des méthodes de nettoyage. De plus, il convient de ne pas nettoyer les œufs de catégorie A en raison des dommages qui pourraient être causés aux barrières physiques, comme la cuticule, au cours du nettoyage ou après celui-ci. Ces dommages peuvent favoriser la contamination bactérienne ou les pertes d'humidité à travers la coquille, ce qui accroît le risque pour les consommateurs, en particulier si les conditions ultérieures de séchage et de stockage ne sont pas optimales. Toutefois, dans certains États membres, l'utilisation de systèmes de lavage des œufs soumis à autorisation et appliqués dans des conditions étroitement surveillées donne de bons résultats. Les méthodes de lavage des œufs utilisées dans certains centres d'emballage ne posent pas de problème sur le plan de l'hygiène et peuvent à cet égard être maintenues, à condition notamment qu'un code de pratiques en la matière soit élaboré.
- Il convient que les œufs de catégorie A soient classés en fonction de leur poids. Il importe à cet égard de définir un nombre limité de catégories de poids ainsi que des règles précises quant aux exigences minimales en matière d'étiquetage.
- Il convient que seules les entreprises disposant de locaux et d'un équipement technique adaptés au type et à l'importance de leurs activités et permettant de ce fait la manipulation des œufs dans des conditions satisfaisantes soient autorisées, en tant que centres d'emballage, à classer les œufs par catégorie de qualité et de poids.
- Outre l'obligation générale de traçabilité des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des animaux producteurs de denrées alimentaires ou des substances destinées à être incorporées ou susceptibles d'être incorporées dans des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux à tous les stades de la production, de la transformation et de la distribution, prévue dans la réglementation, il convient, aux fins de la réalisation de contrôles, de prévoir certaines informations à apposer sur les emballages de transport contenant des œufs ainsi que sur les documents d'accompagnement y afférents.
- Lorsque les œufs sont livrés dans un autre État membre, il est essentiel que le code du producteur soit apposé sur les œufs sur le site de production. Concernant plus particulièrement les œufs de catégorie B, il importe de préciser que si le code du producteur ne permet pas à lui seul de distinguer la catégorie de qualité, il convient d'apposer une autre indication sur les œufs de catégorie B.
- L'article 9 de la directive 2000/13/CE définit la date de durabilité minimale d'une denrée alimentaire comme la date jusqu'à laquelle cette denrée alimentaire conserve ses propriétés spécifiques dans des conditions de conservation appropriées. Par souci de clarté, il y a lieu de fixer cette date au vingt-huitième jour suivant celui de la ponte au plus tard.
- Les œufs peuvent être vendus accompagnés d'une mention indiquant leur fraîcheur particulière. Il convient à cet égard de définir un délai maximal au cours duquel ce type de mention peut être utilisé.
- Les œufs peuvent être vendus accompagnés d'une mention indiquant la composition spécifique de l'alimentation donnée aux poules pondeuses. Il convient de définir des exigences minimales applicables à l'utilisation de ces mentions.
- Lorsque les œufs sont vendus en vrac, il importe que certaines informations figurant normalement sur l'emballage soient accessibles au consommateur.
- Les opérateurs du secteur alimentaire sont tenus d'établir la traçabilité conformément au règlement (CE) n° 178/2002. Il convient de prévoir l'obligation pour les producteurs, collecteurs et centres d'emballages de tenir des registres supplémentaires spécifiques en vue de permettre aux services d'inspection de contrôler le respect des normes de commercialisation.
- Il y a lieu de contrôler la conformité avec les normes de commercialisation pour l'ensemble du lot considéré, la commercialisation d'un lot jugé non conforme devant être interdite, à moins que sa conformité ne puisse être établie.
- Il est utile que la Commission dispose de données relatives au nombre d'élevages de poules pondeuses enregistrés.

Source : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008R0589:20080701:fr:PDF>.

L'Ordre rend hommage à des médecins vétérinaires d'exception

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président et M^{me} Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

RÉCIPIENDAIRES DES MÉRITES DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre du Congrès du 125^e anniversaire, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et le comité organisateur ont rendu hommage aux médecins vétérinaires qui ont été reconnus par les différentes associations et par la Faculté de médecine vétérinaire au cours de la dernière année. Ainsi, le vendredi 11 novembre dernier, l'Ordre félicitait les membres suivants pour leur apport à la profession :

ASSOCIATION DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC



Dr Denys Frappier récipiendaire du
Prix Duncan McEachran

ASSOCIATION DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES PRATICIENS DU QUÉBEC



Dr Paul Baillargeon récipiendaire du
Prix d'excellence 2011

Félicitations à ces lauréats qui contribuent à soutenir le développement de la médecine vétérinaire au Québec. Vos réalisations sont source de motivation.

Pour vos **assurances auto,**
habitation et entreprise,
mieux vaut être à la
bonne place.



Un partenariat qui vous offre des tarifs
préférentiels, ainsi que des protections
et un service personnalisés.

Certaines conditions s'appliquent.

DEMANDEZ UNE SOUMISSION
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/omvq



La bonne combinaison.

Un médecin vétérinaire préside l'Académie nationale de médecine de France



Le Dr André-Laurent Parodi, m.v.

Le nouveau président de l'Académie nationale de médecine de France, le Dr André-Laurent Parodi, 78 ans, a été intronisé le mardi 3 janvier 2012. Docteur en médecine vétérinaire, il a dirigé l'École nationale vétérinaire d'Alfort de 1992 à 1998, puis en a assuré les relations internationales. Membre de l'Académie nationale de médecine depuis 2006, il est coauteur des recommandations publiées en 2011 à l'occasion de l'Année mondiale vétérinaire. Celles-ci visaient notamment à établir des passerelles à différents niveaux du cursus entre les formations universitaires médicale et vétérinaire, à regrouper au sein d'équipes de recherche mixtes des médecins et des vétérinaires, et à instaurer pour les écoles vétérinaires sous tutelle exclusive du ministère de l'Agriculture une double tutelle, en y associant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. « Il faut rapprocher nos deux médecines », soulignait alors l'Académie, qui rappelait avoir toujours compté, depuis sa création en 1820, des vétérinaires parmi ses membres. Cette particularité au sein des institutions médicales est, selon l'Académie, « un atout supplémentaire dans ses missions au service de la santé publique », en particulier ces dernières années où les grandes crises sanitaires mondiales se sont révélées d'origine animale (zoonoses).

« Il faut rapprocher nos deux médecines », soulignait alors l'Académie, qui rappelait avoir toujours compté, depuis sa création en 1820, des vétérinaires parmi ses membres.

L'Académie reconnaît ainsi la place essentielle de la profession vétérinaire dans les progrès de la médecine humaine, notamment en infectiologie et en vaccinologie (diphtérie, tétanos, tuberculose), et son engagement de plus en plus important dans la recherche biomédicale, notamment dans l'étude des modèles animaux de maladies humaines. De même, elle s'associe au mouvement mondial de reconnaissance de sa compétence en matière de maîtrise des risques sanitaires.

L'Académie nationale de médecine de France est une institution qui s'occupe de médecine et de santé en France. Elle est placée sous la protection du président de la République et sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. ♦

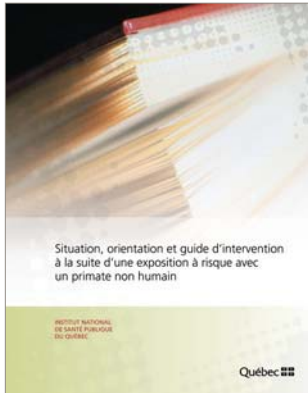
Source : www.lequotidiendumedecin.fr.

Avis de décès

- Gaston Boulay, D.M.V., médecin vétérinaire diplômé en 1955
- Gilles Labelle, D.M.V., médecin vétérinaire diplômé en 1971

AU NOM DE TOUS SES MEMBRES ET EMPLOYÉS, L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
TIENT À OFFRIR SES SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX PARENTS ET AMIS ÉPROUVÉS.

Nouvelles parutions



Guide d'intervention à la suite d'une exposition à risque avec un primate non humain

Éditeur : Institut national de santé publique du Québec, 2012, 32 pages et annexes.

Auteurs : Michel Couillard, Joane Désilets, Dr Jocelyn Fournier, m.v., Dr Robert Higgins, m.v., Michèle Tremblay, Anne Vibien, Dre Chantal Vincent, m.v. et Brian Ward

Sujet(s) : Épidémiologie, primates non humains, infections transmises par ces derniers, virus herpès simien, virus B, Cercopithecine herpèsvirus 1, hépatites virales, spumavirus simien, tuberculose et maladies entériques.

Ce guide s'adresse principalement aux professionnels des directions de santé publique, aux médecins cliniciens et urgentologues, aux médecins vétérinaires et aux médecins responsables en santé et sécurité au travail des entreprises concernées (incluant les médecins responsables en santé au travail dans le réseau public). Il décrit la problématique, l'épidémiologie, la prévention et le traitement de l'infection au virus B chez l'humain. Il renseigne aussi sur la prévention des autres maladies transmissibles par le primate non humain (PNH) et les mesures préventives.

L'exposition à risque à un PNH se fait, dans la majorité des cas, par le biais de morsures. Une exposition par morsure, contact percutané ou via une muqueuse avec un PNH entraîne un risque de transmission du virus B qui est reconnu endémique chez les macaques. Cette infection peut s'avérer mortelle pour l'homme. La période d'incubation varie de deux jours à six semaines, mais habituellement les symptômes débutent dans les 3 semaines suivant l'exposition. Dans la majorité des cas, l'infection se traduit par une encéphalomyélite ascendante d'évolution rapide. L'encéphalomyélite survient après une phase fébrile non spécifique; elle est associée de façon variable à des vésicules herpétiques ou à des signes neurologiques périphériques. En l'absence de traitement, la létalité est de 80 %. Ce taux diminue lors de la prise d'antiviraux.

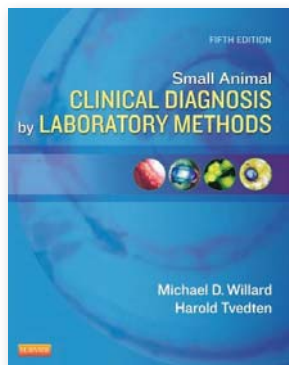
La période d'incubation de la maladie chez le primate est variable. Si beaucoup d'espèces de primates peuvent être infectées par le virus, la gravité de l'infection résultante peut néanmoins varier d'une espèce à l'autre. Chez les macaques, seulement quelques cas d'encéphalite mortelle ont été rapportés. L'infection est le plus souvent asymptomatique, mais peut inclure une conjonctivite et des vésicules situées sur le dos de la langue, dans la cavité buccale, à la jonction mucocutanée des lèvres et sur les muqueuses génitales (1 % des macaques infectés). L'infection entraîne un état de porteur et l'animal ne sera contagieux que par intermittence et sans nécessairement présenter des lésions herpétiques. L'infection chez le macaque est l'équivalent de l'infection à herpès simplex 1 et 2 chez l'humain (ex. : herpès labial, herpès génital).

En plus de renseigner brièvement sur les autres maladies virales et bactériennes transmises par les primates, le guide informe sur le rôle des intervenants pour évaluer l'état de santé du PNH. Via ses algorithmes sur l'évaluation du risque de la présence du virus B de même que sur les recommandations de traitement prophylactique postexposition, le guide facilite la prise de décision aux médecins-conseils et/ou cliniciens responsables de travailleurs ou patients à risque de contracter une maladie simienne.

Des interventions doivent être effectuées rapidement lorsqu'on est en présence d'une personne ayant eu un contact à risque avec un PNH, notamment le lavage et la désinfection du site touché dans les cinq premières minutes suivant le contact. Un contact à risque est défini comme un contact percutané (c'est-à-dire morsure, égratignure, contact sur bris cutané) ou un contact d'une muqueuse avec des liquides ou substances biologiques du PNH incluant les selles. Dans tous les cas, il est important de contacter immédiatement un professionnel de la santé afin d'obtenir les soins requis.

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC VOUS PROPOSE QUELQUES SUGGESTIONS DE LECTURE.

Ces ouvrages sont en vente en ligne, entre autres, à l'adresse www.lmslivre.com. On peut aussi joindre la Librairie médicale et scientifique par téléphone, en composant le 450 464-3166.

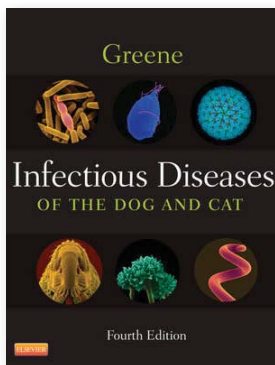


Small Animal Clinical Diagnosis by Laboratory Methods — 5th Edition

**Auteurs : Dr Michael D. Willard et
Dr Harold Tvedten**

Ce guide de référence permet une consultation rapide pour la sélection appropriée des tests de laboratoire à effectuer et facilite l'interprétation des résultats. De l'information concise offre des réponses aux questions les plus fréquentes et aide à établir un diagnostic précis. Cette édition illustrée en quadrichromie se voit grandement améliorée avec la présentation des techniques de laboratoire les plus avancées pour la résolution de cas cliniques. Pour une consultation rapide en clinique aussi bien que pour une réflexion plus approfondie dans la gestion de cas difficiles.

Prix spécial LMS : 86,40 \$



Infectious Diseases of the Dog and Cat — 5th Edition

Auteurs : Craig E. Greene

Cet ouvrage constitue un outil très efficace pour le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies infectieuses chez les animaux de compagnie. La nouvelle édition fournit de l'information essentielle à la gestion des maladies infectieuses causées par des virus, des rickettsies, des bactéries de type chlamydiae, des mycoplasmes, des bactéries, des champignons, des protozoaires, etc. Chaque section guide le lecteur parmi les tests diagnostiques particuliers aux différents micro-organismes, de la collecte des échantillons à soumettre au laboratoire à l'interprétation des résultats. Par la suite, l'ouvrage propose les étapes thérapeutiques appropriées. Des illustrations en quadrichromie, des tableaux et les dernières mises à jour sur les différents composés pharmaceutiques aident à préciser le diagnostic, à déterminer le traitement le plus efficace ou à mettre en place un protocole de prévention des infections.

Prix spécial LMS : 171,00 \$



Manuel de chirurgie des tissus mous chez le chien et le chat

Auteurs : Dre Karen M. Tobias

Profitez des avantages de 20 ans d'expérience en chirurgie des tissus mous des animaux de compagnie. Dans cet ouvrage, Karen M. Tobias donne des conseils et des astuces utilisés par les chirurgiens spécialistes pour rendre une intervention plus simple, plus rapide et plus efficace. Elle fournit des directives claires, concises, détaillées et bien illustrées sur la manière de mener à bien toutes les techniques chirurgicales fréquemment utilisées sur les animaux de compagnie. Les centaines de photographies en quadrichromie de grande qualité ainsi que les schémas détaillés soutiennent la description des instructions étape par étape et donnent confiance au praticien qui entreprend ces interventions.

Prix spécial LMS : 73.25 \$

Merci à nos partenaires

OR



ARGENT



BRONZE



Merci à nos annonceurs

Compagnie	Descriptif	Page
Merck	PIR Bovin	2
Novartis	Sentinel	13
ACIA	Protection de nos ressources animales aquatiques	19
Bayer	Advantage Multi	25

Compagnie	Descriptif	Page
Champion Alstoe Animal Health	Vetergesic	36
La Personnelle	Assurances auto, habitation et entreprise	40
Merck	Vista Once	51
BNC	Le meilleur ami de votre portefeuille	52

PETITES ANNONCES

En raison de sa politique de publicité, l'Ordre n'accepte pas les petites annonces faisant une référence négative aux services de garde ou d'urgence. Afin de faciliter la rédaction d'annonces concernant la recherche d'un médecin vétérinaire, nous vous suggérons plutôt de mettre l'accent sur les horaires flexibles et le respect des exigences en cette matière.

Quelques exemples à utiliser :

- « La clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence et respecte les normes minimales et la Loi »;
- « La clinique propose un horaire flexible ».

L'Ordre consentira une gratuité pour toute utilisation d'une ou de plusieurs phrases traitant des services d'urgence en fonction de la présente politique. Ainsi, aucune surcharge ne sera attribuée à l'annonceur exclusivement pour toute référence ayant trait aux services de garde, aux services d'urgence ou aux horaires flexibles.

OFFRES D'EMPLOI – ANIMAUX DE COMPAGNIE

Interne recherché(e), vous êtes disponible à temps plein, votre dynamisme et votre désir de relever de nouveaux défis vous caractérisent! L'Hôpital vétérinaire de l'Est a besoin de vous! Veuillez faire parvenir votre CV à l'attention de :

Dre Laure Cosimano, m.v.
F : 514 355-5145
C : aramisportos@yahoo.ca

L'Hôpital vétérinaire de Rawdon est présentement à la recherche d'un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux. Il s'agit d'un poste à temps plein préférablement où le bilinguisme est un atout. La nouvelle bâtisse datant d'avril 2008, a été stratégiquement conçue afin de respecter nos principales valeurs, qui sont le professionnalisme, les soins et la santé des animaux, la qualité des services et le confort des employés. L'hôpital dispose d'un équipement professionnel récent, dont un appareil de radiologie numérique (DR) et un laboratoire interne permettant de faire nos principaux bilans sanguins sur place. L'équipe dynamique et dévouée est composée de vétérinaires, TSA, réceptionnistes, animalières et toiletteuses.

Situé à une soixantaine de kilomètres au nord de Montréal, au cœur de Lanaudière, Rawdon regorge d'activités et d'attractions pour tous les âges et tous les goûts. Paysages magnifiques, d'attractions naturelles exceptionnelles, espaces verts, lacs et cours d'eau abondants, cette municipalité saura vous enchanter! Contacter :

Dre Marjolaine Perron, m.v.
T : 450 834-5563
C : hopvetrawdon@hotmail.com

Vétérinaire pour animaux exotiques (oiseaux, reptiles et petits mammifères) recherché. Vous êtes disponible à temps plein, votre dynamisme et votre désir de relever de nouveaux défis vous caractérisent! L'Hôpital vétérinaire de l'Est a besoin de vous! Veuillez faire parvenir votre CV à l'attention de :

Dre Laure Cosimano, m.v.
T : 514 355-8322
F : 514 355-5145
C : aramisportos@yahoo.ca

Clinique vétérinaire de taille moyenne pour petits animaux, située à St-Eustache, recherche un médecin vétérinaire pour un poste à temps plein, permanent. Ambiance conviviale, personnel expérimenté et stable : 2 TSA, 2 étudiantes-TSA, 2 secrétaires, 1 animalière et 2 vétérinaires. De 30 à 40 heures par semaine selon votre préférence, le samedi matin en rotation, horaire à discuter. Nous possédons la radiologie numérique et le laboratoire sanguin sur place. Pour informations, veuillez communiquer avec :

Dr André Leblanc, m.v., propriétaire
B. : 450 491-0392
ou à la maison
T : 450 491-4866
C : a1.leblanc@videotron.ca
Au plaisir de se rencontrer!

La Clinique vétérinaire de St-Anicet, située en Montérégie (60 minutes au sud-ouest de Montréal), est à la recherche d'un médecin vétérinaire bilingue désirant pratiquer dans les petits animaux, pour se joindre à une équipe dynamique de 2 médecins vétérinaires, d'une TSA et de 6 assistantes-vétérinaire. Établis depuis plus de 18 ans, nous possédons une très bonne clientèle et avons des projets d'expansion prévus pour 2012-2013, qui consistent à la construction d'un nouvel hôpital vétérinaire, dans la région de Valleyfield. La rémunération est très compétitive. Contacter :

Dr Marc Quenneville, m.v.
Sans frais : 1 877 734-3790

Recherche responsable à temps plein pour le département de réadaptation physique animale à l'Hôpital vétérinaire Rive-Sud.

Les diplômes requis sont :

- Physiothérapeute ou équivalent;
- Formation reconnue en Physiothérapie animale;
- Expérience en réadaptation physique canine.

Les fonctions du responsable seront de prendre en charge les patients internes et externes.

Les compétences demandées sont : connaissance du français et de l'anglais, facilité de travailler en groupe et être à l'aise avec l'utilisation des ordinateurs. Contacter :

M. Benoit Alarie
C : cv@hvrs.com

L'Hôpital vétérinaire Blainville est à la recherche d'un médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie pour un temps partiel.

Notre esprit d'équipe et notre professionnalisme nous ont permis de développer une ambiance de travail harmonieuse. L'hôpital a inauguré de nouveaux locaux en février 2007 et notre équipe de travail inclut plusieurs vétérinaires, TSA et réceptionnistes. Notre personnel est stable et heureux des nouveaux locaux adaptés à la pratique. Si vous êtes intéressés(es) à nous rencontrer pour exercer au sein de notre équipe, vous pouvez contacter :

Dre Johanne Dubé, m.v.
ou Dre Johanne Huot, m.v.
Hôpital Vétérinaire Blainville inc.
841, boul. Labelle
Blainville QC J7C 2K8
T : 450 435-5555
F : 450 435-0457
C : hopvetblainville@bellnet.ca

La **clinique vétérinaire de l'Île Jésus** est présentement à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour un poste à temps plein temporaire. Ce poste de 25 à 30 heures par semaine et d'une durée de 2 ans vise à combler un congé de maternité/allaitement. La clinique vous accueillera dans des locaux équipés à la fine pointe de la technologie médicale (vet test d'Idexx, ECG, tonopen, doppler, oxymètre, vet spec, échographie, etc.).

Notre équipe est composée de 5 vétérinaires, 6 TSA, 3 réceptionnistes, 1 gestionnaire et de 4 animalières qui évoluent dans une belle ambiance de travail. Nous avons une clientèle agréable et avons à cœur de prodiguer des soins et un service de qualité. Nous offrons une rémunération très compétitive, une gamme complète d'avantages sociaux dont un plan dentaire et médical, ainsi qu'une allocation pour la formation continue. Nous recherchons une personne dynamique et autonome qui a le goût d'une vie professionnelle stimulante.

Pour plus d'information sur la clinique, vous pouvez consulter notre site internet :

www.cliniquevetdelilejesus.com

Prière d'envoyer votre curriculum vitae par courriel à :
administration@cliniquevetdelilejesus.com
Ou par télécopieur :
450 963-5207
À l'attention de M^{me} Céline Gauthier

Les Hôpitaux vétérinaires ANIMA-PLUS recherchent un vétérinaire à temps plein ou partiel pour la succursale Laurier.

Vous recherchez une ambiance de travail unique et stimulante, vous désirez pratiquer une médecine de pointe auprès des animaux domestiques et des animaux exotiques, vous êtes au bon endroit. Nous sommes présentement à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps plein ou partiel qui recherche des défis et un quotidien toujours renouvelé. Vous êtes très confortable en médecine des chats et des chiens... Ce poste est pour vous!

Voici entre autres ce que les Hôpitaux Anima-Plus vous offrent:

- Une période de formation et d'intégration en médecine des animaux de compagnie et exotiques adaptée à vos besoins;
- Une équipe de techniciennes d'expérience;
- Trois hôpitaux travaillant en collaboration pour offrir un service hors pair en tout temps;
- Des équipements offrant des services diagnostiques de pointe tels : échographie, endoscopie rigide, ECG, radiographie, radiographie dentaire, laboratoire sur place, etc.;
- Des conditions de travail supérieures à la moyenne: rencontres de feedback annuelles, augmentations de salaire préétablies et supérieures à la moyenne du Québec, budget pour formation continue dont possibilité de formation à l'étranger, cotisations à l'OMVQ et assurances responsabilité payées, assurance santé de groupe, uniformes, équipe du tonnerre!;
- Des rabais-employé généreux;

Et plus encore!

Visitez notre site Web et postulez par courriel à :

recrutement@anima-plus.com
www.anima-plus.com

À l'attention de Dre Sarah Annie Guénette, m.v.

St-Jérôme/Mirabel – Clinique vétérinaire Bellefeuille/Bureau vétérinaire St-Canut - Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste permanent temps plein ou temps partiel en consultation dans le domaine des animaux de compagnie. Disponibilité immédiate et rémunération selon expérience. Équipe dynamique où qualité de médecine et qualité de vie font bon ménage. Pour plus d'informations, communiquer avec :

Dr Martin Labelle, m.v.
T : 450 565-0751

Hôpital vétérinaire de Pierrefonds - Nous sommes à la recherche d'un vétérinaire pour un poste à temps plein. Nous sommes une équipe de 13 vétérinaires. Nous offrons un environnement de travail excitant avec un bon volume de cas et des urgences seulement durant les heures d'ouverture, tout l'équipement dont vous rêvez, tout le support technique que vous espérez, un salaire compétitif avec bonus et des avantages très intéressants, dont généreux budget de formation continue. Les fins de semaine sont séparées équitablement dans l'équipe. Contacter :

Dre Florence Erdmann, m.v.
T : 514 626-9890
C : florence.erdmann@hvdq.qc.ca

Congé de maternité : urgent besoin d'un médecin vétérinaire pour le remplacement d'un congé de maternité de janvier à octobre 2012, avec possibilité d'emploi à temps plein par la suite.

Nous sommes très bien équipés et sommes situés sur une artère très fréquentée, avec une clientèle des plus agréables. Laser, radiographie numérique, dentisterie complète, échographie, laboratoire complet sur place, etc., et un personnel technique très compétent.

L'amour et le bien-être de l'animal sont nos plus grands soucis!!! Contacter :

Dre Lucie Paradis, m.v.
Clinique Maguire médecine vétérinaire inc.
1400, avenue Maguire
Québec QC G1T 1Z3
T : 418 527-5550
C : lparadis@cliniquemaguire.com

Situé à Gatineau aux abords de la rivière Gatineau : Hôpital vétérinaire Régional - Nous sommes une jeune équipe dynamique à la recherche d'un médecin vétérinaire prêt à échanger, partager ses connaissances et offrir une médecine actuelle. Nous encourageons la formation et les intérêts de chaque vétérinaire envers une discipline pour offrir un service complet et hors pair à notre clientèle.

Situé dans le quartier Côte d'Azur de Gatineau, l'hôpital moderne, récemment construit, offre tous les services vétérinaires de pointe dans une atmosphère agréable et respectueuse. Une équipe de travail dévouée, formée majoritairement de techniciens en santé animale, soutient les médecins vétérinaires dans leur travail.

Nous offrons :

- Poste à temps plein;
- Salaire au-dessus du marché;
- Assurances collectives;
- Cotisations payées (OMVQ, AMVQ et responsabilité professionnelle);
- Formation continue;
- Soutien et flexibilité pour la conciliation travail-famille.

Pour plus d'informations, communiquer avec :

Dre Marie-Andrée Poulin, m.v.
T : 819 246-2428
C : marieandreepoulin@hotmail.com

Nous recherchons un(e) vétérinaire pour un poste avec une équipe jeune et dynamique. Nous offrons un service personnalisé avec une clientèle agréable à qui nous proposons la pratique générale, les chirurgies de routine, mais aussi les chirurgies orthopédiques (plaques et vis, tige, ligament croisé, arthroplastie, etc.). La clinique est ouverte du lundi au vendredi et possède la radiographie numérique, un laboratoire d'analyse IDEXX et un appareil d'échographie portable disponible. Nous sommes aussi ouverts aux vétérinaires désirant apporter à la clinique une nouvelle spécialité (exotiques, comportement, etc.). La qualité de vie des employé(e)s est pour nous une priorité. Nous sommes dans un secteur où les activités de plein air et la nature sont au rendez-vous. Contacter :

La Clinique vétérinaire du Dr Pierre Héroux
Mont-Laurier
T : 819 623-2428
C : cliniquetheroux@lino.com

L'Hôpital vétérinaire Vimont inc., situé à Laval, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste à temps plein ou temps partiel, en pratique des petits animaux (chiens, chats et exotiques). Notre équipe est composée de 6 vétérinaires et six TSA. Le service à la clientèle, la qualité des soins ainsi que le bien-être de nos patients sont pour nous une priorité. L'Hôpital est ouvert 7 jours par semaine.

Voici ce que l'Hôpital vous offre :

- Un équipement composé d'un appareil à échographie, ECG, doppler, oxymètre, radiographie numérique, chirurgie au laser, cage à oxygène, laboratoire complet sur place et plus;
- Une rémunération et des conditions compétitives selon l'expérience;
- Une prime pour le travail de fin de semaine;
- Une couverture d'assurance collective assumée en partie par l'employeur, si temps plein;
- Les cotisations de l'OMVQ, l'AMVQ de même que la couverture d'assurance responsabilité;
- Un budget pour la formation continue;
- Une équipe de TSA et de vétérinaires d'expérience saura vous apporter un soutien en tout temps pour vos questions et interrogations médicales.

Veuillez contacter :

M^{me} Claudine Bellemare
Gérante administrative
Dre Marie-Josée Hupé, m.v.
ou Dr Daniel Bélisle, m.v.
T : 450 622-3804

Faire parvenir vos CV par télécopieur au :

F : 450 622-5860
Par courriel
C : cbellemare@hopitalvetvimont.com

Hôpital vétérinaire Vimont inc.
4790, boul. des Laurentides
Laval QC H7K 2J5

Hôpital vétérinaire Iberville-Missisquoi, St-Jean-sur-Richelieu – Recherchons présentement un médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie, poste à temps partiel, pour faire équipe avec Dre Claudine Vigneault et Dre Dominick Rathwell Deault. Nombre d'heures et horaire à discuter. Jeune équipe dynamique et belle clientèle. Contacter :

M^{me} Renée Giroux
T : 450 524-0524

La Clinique vétérinaire de Luceville recherche un(e) vétérinaire pour pratiquer auprès des animaux de compagnie.

Le poste serait à temps complet. Les conditions de travail et le salaire sont à discuter. La clinique œuvre dans des locaux fraîchement construits, spacieux et bien équipés (radiologie numérique, etc.).

Nous sommes situés à 15 minutes du centre-ville de Rimouski et à 3 minutes de la plage de Ste-Luce.

Au plaisir!

Dre Christine Côté, m.v.
Clinique vétérinaire de Luceville
221, Rang 2 Ouest
Ste-Luce QC G0K 1P0
T : 418 739-5353

L'Hôpital vétérinaire Cuivre & Or situé à Rouyn-Noranda, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste à temps complet en pratique des petits animaux. Les tâches sont réparties entre la chirurgie et la médecine.

La personne qui occupera ce poste aura l'opportunité de travailler avec une équipe de 3 autres médecins vétérinaires. Nous offrons un service de garde, actuellement réparti entre 8 vétérinaires de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

La clinique, à la fine pointe de la technologie, est dotée d'un appareil de radiographie numérique, d'un échographe et d'équipements chirurgicaux avancés. L'équipe est formée de 3 vétérinaires, de 7 techniciennes en santé animale, 1 animalière et une réceptionniste.

Les personnes intéressées par ce poste peuvent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de :

Dr Christian Rancourt, m.v.
T : 819 764-5959
C : cuivreor@tlb.sympatico.ca
100, 14^e Rue
Rouyn-Noranda QC J9X 2J1

Au plaisir de vous accueillir dans notre équipe!

Médecin vétérinaire recherché dans le domaine des petits animaux pour chirurgie et médecine, à Jonquière. Clinique très chaleureuse et excellent service à la clientèle. Horaire sur 4 jours (environ 30-35 heures) 1 samedi matin sur deux. Poste disponible dès mars-avril 2012.

Vous pouvez me contacter par courriel :
audreyemond@videotron.ca
Ou au téléphone :
418 548-1114
Au plaisir de vous parler!
Dre Audrey Émond, m.v.

La Clinique vétérinaire Féline de Montréal recherche un(e) médecin vétérinaire pour un poste à temps partiel, permanent environ 20 heures par semaine. Doit être bilingue, minimum 2 ans d'expérience ou internat. Équipe dynamique, très bonne clientèle, services complets : médecine, chirurgie, dentisterie, labo, radio, écho pour chats. Possibilité d'association. À qui la chance?

Dre Martine Trudel, m.v.
T : 514 284-3178
C : lavidel@sympatico.ca

L'Hôpital vétérinaire des Bois-Francs est à la recherche d'un(e) vétérinaire en pratique des animaux de compagnie pour se joindre à une équipe dynamique de 10 vétérinaires (4 en pratique des petits animaux et 6 en pratique des grands animaux), 7 techniciennes et 1 réceptionniste. L'Hôpital se situe dans la belle région des Bois-Francs, à Victoriaville.

L'emploi offert est un poste à temps plein, permanent. L'horaire est flexible et la charge de travail est de 25-30 heures par semaine (semaine de 4 jours).

Le travail quotidien se compose de médecine et de chirurgie. L'Hôpital est moderne, bien organisé et bien équipé. Au plaisir de vous rencontrer!

Pour plus d'informations, communiquer avec :

Dre Marlène Bédard, m.v.
ou Dre Marie-Michèle Paré, m.v.
T : 819 357-8281

À LONGUEUIL - Le tout nouvel Hôpital vétérinaire Pierre-Boucher est à la recherche d'un ou d'une vétérinaire à temps plein ou temps partiel, avec ou sans expérience pour la pratique des animaux de compagnie. Situé directement en face de l'Hôpital Pierre-Boucher, notre pratique est évolutive, dans des installations neuves et possédant des équipements modernes. Notre équipe est composée de 3 vétérinaires, 4 techniciennes, une animalière et 2 réceptionnistes, toutes dynamiques et attachantes. Nous aimons pratiquer une médecine de qualité en assurant à nos animaux le plus de confort possible.

Pour connaître davantage nos installations et notre équipe, nous vous invitons à consulter notre site web au :

fr-fr.facebook.com/vetlongueuil

Dr Dominique Rouillon, m.v.
Hôpital vétérinaire Pierre-Boucher
1510, boulevard Jacques-Cartier Est
Longueuil QC J4M 1B3
T : 450 651-6040
F : 450 651-8945

L'Hôpital vétérinaire de l'Est est à la recherche d'un(e) vétérinaire dynamique ayant le goût d'évoluer dans une entreprise stimulante à la fine pointe de la technologie. Le poste offert est à temps plein et immédiat. Afin de vous renseigner sur l'établissement, visitez-le :

www.monvet.com

Envoyer votre CV à :

Dre Laure Cosimano, m.v.
F : 514 355-5145
C : aramisportos@yahoo.ca
Dre Laure Cosimano, m.v.
F : 514 355-5145

Voici une occasion en or de faire partie de notre petite équipe pleinement engagée qui œuvre dans un esprit d'écoute, d'éducation et de soutien envers nos clients. La mission de la clinique est d'offrir à nos patients des soins de haute qualité et une médecine actuelle en étant toujours à l'affût des nouvelles connaissances.

La clinique procure un environnement plaisant et assure le bien-être des clients, des patients et des employés. Nous recherchons un vétérinaire prêt à relever de nouveaux défis et à se joindre à 3 médecins vétérinaires, 3 TSA bien formées, 1 assistante et 2 réceptionnistes. Nous offrons un horaire stable et personnalisé.

Visitez-nous au :

www.cv Buckingham.com
Dre Julie Blanchard, m.v.
Clinique vétérinaire de Buckingham
T : 819 281-0832

Clinique vétérinaire située sur la Rive-Sud de Montréal cherche un ou une médecin vétérinaire à temps partiel pour compléter son équipe. Bonne ambiance de travail. Clientèle agréable et en expansion. Pour plus de renseignements, contacter :

Dr Jean Bertrand, m.v.
T : 450 678-3929

VOUS CHERCHEZ UNE QUALITÉ DE VIE? Nous cherchons 1 vétérinaire bilingue prêt(e) à se joindre à nous, soit à temps plein ou à temps partiel. Nous offrons des soins vétérinaires aux animaux domestiques dans un milieu semi-rural des collines de la Gatineau, milieu enchanteur pour les amateurs de plein air à seulement 20 minutes du centre-ville d'Ottawa. Avec 2 locaux situés à Wakefield et Chelsea, la pratique s'accroît tout en bénéficiant d'une clientèle fidèle et d'employées expérimentées. Une pratique de médecine de haute qualité ainsi qu'une bonne communication avec les clients nous sont prioritaires. Le salaire compétitif dépendra de l'expérience du candidat/candidate; la formation continue est payée et la clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence. Vos intérêts particuliers seront intégrés et il y a possibilité de devenir partenaire. SVP contactez :

Dr Mark Froimovitch, m.v.
ou Dre Penny Wootton, m.v.
T : 819 827-1665
ou 819 459-2146

Chambly St-Hubert – Médecin vétérinaire demandé à temps plein ou partiel permanent pour venir rejoindre une équipe de 5 vétérinaires, 7 techniciennes, 3 réceptionnistes, 1 animalier et plusieurs mascottes! Navette entre 2 hôpitaux vétérinaires situés à une distance de 10 minutes. Un hôpital neuf de 4 200 pi², équipement de fine pointe : échographie, rayon X numérique ECG, tonomètre, etc. Roulement intéressant de 5 à 7 cas et de 7 à 10 cas de médecine et de chirurgie respectivement tous les jours.

Plusieurs avantages (Ordre, AMVQ et assurance collective) payés. Salaire selon expérience. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Hôpital vétérinaire de la Montérégie
Dre Caroline Grondin, m.v.
ou Dr Patrick Aillier, m.v.
T : 450 443-0893
ou 450 447-0838

L'Hôpital vétérinaire Lesage, Robin et Tousignant, situé dans la région de Québec, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour combler un poste dans une équipe de 7 vétérinaires.

Ouvert depuis 1997, l'Hôpital a développé une expertise particulière dans le domaine des animaux exotiques. Cependant, le poste est ouvert soit pour un médecin vétérinaire intéressé par la pratique exclusive des chiens et des chats, soit pour un praticien qui désire s'impliquer également dans le secteur des animaux exotiques.

Pour plus de renseignements sur ce poste, veuillez contacter :

Dre Sylvie Robin, m.v.
ou Dre Denise Tousignant, m.v.
T : 418 840-0444
C : robin.vet@hotmail.com

Trois-Rivières – Hôpital vétérinaire bien établi (1975) demande un médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie pour un poste permanent, une carrière à long terme, une participation ou un poste à temps partiel. Bonnes conditions. Contacter :

Guy ou Sylvie
T : 1 888 373-3912

La clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. - Nous invitons à s'intégrer à notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

Un médecin vétérinaire (avec possibilité d'association) et 1 technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes, dont 2 vétérinaires d'expérience et 8 techniciennes. Très bonnes conditions. Clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450 586-4435
F : 450 586-4415
C : christophemiran@hotmail.com
Web : cliniqueveterinairelavaltrie.com
Clinique vétérinaire Lavaltrie
2100, rue Notre-Dame
Lavaltrie QC J5T 1N7

L'Hôpital vétérinaire de Mont-Laurier est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire, à temps plein ou partiel, dans la pratique des animaux de compagnie. Situé dans la magnifique région des Hautes-Laurentides, notre établissement est en pleine expansion et très bien équipé. Nos horaires sont flexibles, le salaire est intéressant et les services de garde et d'urgence sont partagés en fonction du nombre de praticiens. Faites partie d'une équipe dynamique pour qui la qualité de vie est importante. Pour plus de renseignements, contactez :

Dr Gilbert Vincent, m.v.
ou Dr Nicolas Chamberland, m.v.
T : 819 623-5577

Dans la belle région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Alma, la Clinique vétérinaire Sagamie recherche un ou deux médecins vétérinaires pour la pratique des petits animaux. Poste à temps plein, mais également possibilité d'un temps partiel si désiré. Nous offrons un salaire très compétitif, un horaire flexible, la formation continue ainsi que les cotisations de l'OMVQ et de l'AMVQ. Beau projet d'agrandissement dans un avenir très rapproché et possibilité d'avancement rapide si intéressé.

Si vous avez envie de pratiquer une médecine de qualité dans un milieu stimulant où l'ambiance de travail est agréable avec une équipe jeune et dynamique en plus d'avoir une belle qualité de vie conciliant travail-famille-loisir, n'hésitez pas à nous contacter.

Dr Gilles Bouchard, m.v.
Directeur du personnel
M^{me} Martine Truchon
Secrétaire administrative
T : 418 662-6573
F : 418 662-0396
C : vetsagamie@qc.aira.com

Hôpital vétérinaire Ami Fidèle, situé à St-Jean-sur-Richelieu, recherche 1 médecin vétérinaire à temps partiel, de 25 à 30 h/semaine pour faire partie d'une équipe dynamique de 5 médecins vétérinaires. Nous traitons les animaux de compagnie ainsi que les animaux exotiques. Clientèle fidèle et agréable. Salaire compétitif. Formation continue payée. Pour tout autre renseignement, contactez :

Dr Francis Caignon, m.v.
T : 450 346-5131

Endroit idéal pour l'épanouissement professionnel; un choix certain et sécuritaire! Le couple vétérinaire est bienvenu, car 2 véto ne seraient pas de trop. Rémunération > 60 000 \$. Outre le remboursement des frais pour la formation continue et l'AMVQ, une prime à l'effort est allouée de façon semi-annuelle. Horaire vacances. Et on est à moins de 2 heures de Québec. Veuillez contacter :

Dr Robin Tremblay, m.v.
Clinique vétérinaire Chicoutimi
2151, boul. St-Jean-Baptiste
Chicoutimi QC G7H 7V9
T : 418 545-2088
F : 418 545-2040
C : nicherie@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire Rive-Nord, situé à Repentigny, recherche un médecin vétérinaire à temps plein. L'Hôpital est très bien équipé et a une clientèle établie et motivée. Nous recherchons une personne dynamique afin de compléter notre équipe. Nous offrons un salaire et des avantages très compétitifs, qui sont proportionnels à la formation acquise, la disponibilité et l'expérience. Vous pouvez contacter :

Dr André Brunet, m.v.
T : 450 582-3796
C : hopvetm@videotron.ca

Nous sommes une équipe de 3 médecins vétérinaires et 6 TSA et recherchons présentement un ou une médecin vétérinaire. Horaire flexible et intéressant avec plusieurs matins de chirurgie. Possibilité de 20-35hres/semaine. Assurance collective, formation continue et rabais employés très intéressants. Le salaire sera à discuter, selon l'expérience du candidat. Si vous désirez travailler avec une équipe dynamique dans un climat amical, contactez :

Dre Julie Lessard, m.v.
Clinique vétérinaire du Vieux Dorion
204, avenue St-Charles
Vaudreuil-Dorion QC J7V 2L3
T : 450 424-6469

Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire préférablement à temps plein pour faire partie de notre équipe dans un hôpital très bien équipé, doté d'un personnel de soutien technique adéquat et situé à Montréal. Nous possédons aussi 2 hôpitaux sur la Rive-Sud. Nous privilégions un service personnalisé et très attentionné pour nos clients; nous visons une très haute qualité de soins pour nos patients. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter :

Dre Christine Carle, m.v.
ou Dre Chantal Riendeau, m.v.
Hôpital vétérinaire Victoria
T : 450 671-0497

OFFRES D'EMPLOI – GRANDS ANIMAUX ET/OU MIXTES

La Clinique vétérinaire de St-Anicet, située en Montérégie (60 minutes au sud-ouest de Montréal), est à la recherche d'un médecin vétérinaire bilingue désirant pratiquer dans les grands animaux (ou pratique mixte), pour se joindre à une équipe dynamique de 2 médecins vétérinaires, d'une TSA et de 6 assistantes-vétérinaires. Établis depuis plus de 18 ans, nous possédons une très bonne clientèle et avons des projets d'expansion prévus pour 2012-2013, qui consistent à la construction d'un nouvel hôpital vétérinaire, dans la région de Valleyfield. La rémunération est très compétitive. Contacter :

Dr Marc Quenneville, m.v.
Sans frais : 1 877 734-3790

L'Hôpital vétérinaire Carcajou est à la recherche d'un 5^e médecin vétérinaire pour la pratique des grands animaux pour compléter son équipe (9 TSA, 4 réceptionnistes et 2 animalières).

Hôpital avec équipement médical et chirurgical de pointe (radiologie numérique, échographie, endoscopie, complètement informatisé, etc.), techniciennes ultra-compétentes, milieu stimulant, équipe jeune et dynamique, ambiance de travail extraordinaire. Très bonnes conditions, possibilités infinies pour un médecin vétérinaire stimulé à faire de la médecine de qualité bien entouré. Dans une région où il fait bon vivre et où la qualité de vie est à son maximum et le coût de la vie beaucoup plus bas que dans les grandes villes. Horaire flexible. Contacter :

Dr André Frigon, m.v.
T : 418 669-2222

Le Service vétérinaire Cap-Santé est à la recherche d'un 5^e vétérinaire, 100 % grands animaux, 90 % bovins laitiers. Écographie, médecine préventive DSA, comptabilité Documex. À 25 minutes de Québec. Contacter :

T : 418 285-2780

Le Bureau vétérinaire de Frampton S.E.N.C.R.L., recherche un (1) vétérinaire en pratique des grands animaux (essentiellement bovins) pour se joindre à une équipe de six (6) vétérinaires offrant les services :

- ECHO
- DSA
- SYSVET
- DÉCONGÉLATION EMBRYONS

Situé à environ 35 minutes au sud de Québec. Contacter :

Dr Yvan Laflamme, m.v.
Dr Edwin Quigley, m.v.
T : 418 479-2802
Soir : 418 387-7661

Services vétérinaires St-Bernard offre un emploi en pratique bovine pour faire partie d'une équipe de 4 vétérinaires (3 en pratique bovine et 1 en pratique porcine). Échographe et portable fournis par la clinique. DSA, Vet-Expert (facturation et prescription), implantation d'embryons et projet de développer le transfert embryonnaire. Horaire flexible et partage des gardes avec 2 autres cliniques (1 garde sur 6 actuellement). La clinique est située à 20 minutes des ponts de Québec et l'emploi est libre immédiatement. Contacter :

Dr Benoit Dion, m.v.
Services vétérinaires St-Bernard
1799, rue St-Georges
St-Bernard QC G0S 2G0
Cell. : 418 998-0186
B : 418 475-6873

La Clinique vétérinaire de Sherbrooke recherche un médecin vétérinaire pour combler un poste à temps plein dans le domaine des grands animaux. Idéalement, le candidat ou la candidate aura un intérêt pour les espèces bovine, équine, ovine et autres petits ruminants. Équipe de travail dynamique et climat très agréable. Contacter :

M^{me} Josée Caron
T : 819 563-1554
F : 819 563-6563
C : directeurvcs@videotron.ca

Maintenant situé dans ses nouveaux locaux, le Bureau vétérinaire L'Islet de Saint-Jean-Port-Joli est à la recherche d'un(e) vétérinaire.

Le bureau concentre ses activités presque exclusivement en production bovine (environ 80 % laitier). Quelques troupeaux de production ovine et caprine complètent la clientèle.

Venez vivre la différence!

Nous offrons un horaire flexible, une ambiance amicale, ainsi qu'une clientèle très sympathique. Communiquer avec :

Dr Benoît Mercier, m.v.
ou Dr Gilles Ouellet, m.v.
T : 418 598-7035 – 1 800 463-7035
C : burvetli@globetrotter.net

La Clinique vétérinaire Bon Conseil recherche 1 vétérinaire pour compléter une équipe de 5 vétérinaires en pratique bovine laitière ou mixte. La Clinique offre les services de médecine préventive avec utilisation de DSA, échographie, facturation électronique (Sysvet), transplantation embryonnaire et TSA ainsi que la médecine et la chirurgie des petits animaux (clientèle en croissance). Possibilité de pratique équine et de petits ruminants si intéressé(e). Faites partie d'une équipe dynamique bien établie au Centre-du-Québec.

Poste à temps plein ou à temps partiel libre immédiatement. Contacter :

Dr René Bergeron, m.v.
T : 819 336-3332 (jour)
T : 819 336-2092 (soir)
Dr Guillaume Bergeron, m.v.
T : 819 336-3332 (jour)
T : 819 225-4334 (soir)
C : guillaume_bergeron81@hotmail.com
ou clinvetbc@ntic.qc.ca

Le Bureau vétérinaire St-Arsène est à la recherche de 2 médecins vétérinaires en pratique des grands animaux pour faire partie d'une équipe de 9 médecins vétérinaires. Les services de médecine préventive (DSA), d'échographie, de radiographie, de transfert embryonnaire et l'utilisation de Sysvet pour la facturation sont offerts. Le système de garde est partagé à tour de rôle par 2 médecins vétérinaires simultanément. Poste à temps plein libre immédiatement. Contacter :

Dr Léopold Sénéchal, m.v.
T : 418 862-9576
Dr André Rioux, m.v.
T : 418 867-4543
Clinique
T : 418 862-1011

L'Hôpital vétérinaire Ormstown est situé en Montérégie au sud-ouest de Montréal (45 minutes de Montréal). Il compte à son actif 7 vétérinaires pour les grands animaux et 4 pour les animaux de compagnie.

Nous sommes à la recherche d'un vétérinaire dynamique pour pratiquer à temps plein dans le secteur des grands animaux.

- Échographe disponible pour tous les vétérinaires;
- Équipement de radiographie portatif disponible;
- Facturation électronique avec logiciel Vet-Expert;
- Suivi de troupeau avec le logiciel DSA;

- Laboratoire sur place pour hématologie, biochimie et coprologie.

La pratique des grands animaux se concentre presque exclusivement en production bovine, dont environ 90 % laitier, et aussi en production ovine, caprine et de camélidés.

Pour en connaître plus sur notre équipe et nos installations, visitez notre site web :

www.hvovet.com

SVP, faire parvenir votre CV à l'attention de :

Dr Jean-François Lanthier, m.v.
1430, Route 201
Ormstown QC J0S 1K0
F : 450 829-2181
C : jf.lanthier@hvovet.com

OFFRES D'EMPLOI – ENSEIGNEMENT EN TECHNIQUES EN SANTÉ ANIMALE

Le Collège Laflèche, établissement privé d'enseignement collégial, est à la recherche de médecins vétérinaires avec une expérience pratique afin de combler des postes d'enseignants à la leçon pour son programme de Techniques en santé animale. Les personnes intéressées à postuler doivent faire parvenir leur curriculum vitae au :

Collège Laflèche
Service des ressources humaines
1687, boul. du Carmel
Trois-Rivières QC G8Z 3R8
F : 819 375-5545
C : josee.beaudry@clafleche.qc.ca

OFFRES D'EMPLOI – TSA

L'Hôpital vétérinaire Vimont est à la recherche d'un(e) technicien(ne) en santé animale pour un poste à temps plein afin de compléter son équipe totalisant 25 employé(e)s. Une personnalité dynamique, soucieuse du travail bien fait, qui a beaucoup d'entregent sont des qualités que nous recherchons. L'expérience demeure un atout.

L'Hôpital possède un appareil de chirurgie au laser, radiographie numérique, échographie, appareil à ultrason et équipement de laboratoire complet. Nous sommes ouverts 7 jours par semaine. Disponibilité pour fin de semaine en rotation.

Nous offrons une couverture d'assurance collective, cotisation à l'ATSAQ et formation continue. Veuillez contacter :

M^{me} Claudine Bellemare
Gérante
T : 450 622-3804

Faire parvenir votre CV par télécopieur au :
F : 450 622-5860
Par courriel :
C : cbellemare@hopitalvetvimont.com

Hôpital vétérinaire Vimont
4790, boul. des Laurentides
Laval QC H7K 2J5

La Clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. - Nous vous invitons à intégrer notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

1 technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes, dont 2 vétérinaires d'expérience et 8 techniciennes. Très bonnes conditions. Clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et à 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450 586-4435
F : 450 586-4415
C : christophemiran@hotmail.com
Web : cliniqueveterinairelavaltrie.com
Clinique Vétérinaire Lavaltrie
2100, rue Notre-Dame
Lavaltrie QC J5T 1N7

À VENDRE

Boîte pour camion vétérinaire Bowie de 6 pieds et demi. Trois ans d'usure. À l'état neuf. Prix demandé : 3 500 \$. Pour informations :

Dre Lisiane Poulin, m.v.
T 418 262-2355

Hôpital vétérinaire établi en société dans la grande région de Québec désire **associé et/ou acheteur**.

Chaque associé reçoit 35 % du total de sa facturation comme salaire de base, en plus des dividendes excédentaires chaque trimestre. Chaque associé peut prendre le nombre de semaines de vacances qu'il désire en partageant le temps de clinique avec les autres associés et/ou employés : 2 vétérinaires, pour 1 200 000 \$ de chiffre d'affaires. La rentabilité de la société sera confirmée avec les bilans financiers au moment des discussions. Clinique pour 2 ou 3 associés ou employés (es) vétérinaires. Pour plus d'informations : s'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 11-07**.

Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie à vendre, établie depuis 25 ans, située sur une artère principale dans le secteur nord de Montréal. Clinique informatisée. Possibilité d'achat de la bâtisse si désiré. Potentiel de croissance intéressant. Prix raisonnable et négociable. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 11-02**.

Clinique vétérinaire à vendre dans St-Eustache : commerce au sous-sol d'une maison privée depuis 34 ans. Droit acquis relié à la bâtisse pour exercer au sous-sol. Excellente occasion pour concilier travail-famille; de 30 à 40 h/semaine de services vétérinaires. Clientèle très fidèle; services offerts aux petits animaux (canins et félins). Très bonne rentabilité, car très peu de frais fixes. Possibilité d'augmenter les heures de travail. Informatique Logivet version 2; personnel de soutien qualifié et professionnel. Également possible de faire une transition sur approximativement un an pour faire le transfert de la clientèle à l'endroit actuel ou dans un nouveau local. Pour renseignements, contacter :

M. Patrick Corbière
Gestion pour professionnels de la santé
6185, boulevard Taschereau, bureau 256
Brossard QC J4Z 1A6
T : 450 904-3690
F : 450 904 3692

Possibilité de venir améliorer une pratique de 34 ans dans le domaine des animaux de compagnie, en Outaouais québécois, en face d'Ottawa. Excellent potentiel pour un groupe de 2 à 4 médecins vétérinaires dynamiques et fonceurs. Propriétaire prêt à participer pour une transition en douceur. Contacter :

Dr Michel Rheault, m.v.
T : 819 643-3131

À Montréal, quartier Ahuntsic – À vendre maison 3 étages sur artère principale très achalandée (67 000 voitures par jour). Clinique petits animaux au sous-sol de 1400 p². Pratique solo de 35 ans à revitaliser à la médecine vétérinaire des années 2012. Belle opportunité pour vétérinaire dynamique et fonceur. Transfert de clientèle informatisée (SYSVET). Transfert de parts DMV possible pour achats groupés.

- Clinique sous-sol 7 pièces;
- Étage résidentiel 7 pièces;
- Loft au grenier;
- 5 places de stationnement.

Contacter **après 20 h 30** :

Dr Camille Girard, m.v.
T : 514 387-7748

Clinique vétérinaire pour petits animaux à vendre dans la région des Basses-Laurentides.

Excellents revenus. Idéal pour 2 à 2 1/2 vétérinaires. Gestion simple. Personnel qualifié. Modalités du transfert à discuter. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 12-01**.

Développeur automatique à vendre – Description : appareil de marque KONICA SRX-101A pour développer les radiographies. Achat en 2007 au prix de 7 000 \$. Entretien de l'appareil fait régulièrement par les TSA. Vendu avec cassettes. Raison de la vente : passage au numérique. Prix demandé : 3 400 \$. Contacter :

Dre Johanne Huot, m.v.
ou Dre Johanne Dubé, m.v.
T : 450 435-5555
Hôpital Vétérinaire Blainville inc.
841, boul. Labelle
Blainville QC J7C 2K8
C : hopvetblainville@bellnet.ca

Basses-Laurentides – À vendre : maison avec espace aménagé pour clinique vétérinaire au rez-de-chaussée. Grand terrain et 2 stationnements (5 et 2 places).

À vendre aussi équipement (appareil à Rx portatif, autoclaves Delta 10 et validateur 8, microscope, détartreurs, moniteurs respiratoires, Vet Test biochimie, etc.). Pour renseignements :

T : 450 430-7568
Cell. : 514 703-8702

PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES À VENDRE

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À 100 %

Théo E. L'Espérance, ing.
Courtier immobilier agréé
TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.
Agence immobilière
T : 514 287-9200

AUTRES

La S.P.C.A. de Montréal est présentement à la recherche d'une ou d'un médecin vétérinaire pour secondar son équipe médicale. Le poste est à temps partiel avec possibilité de temps plein. Si la cause des animaux abandonnés vous interpelle et que vous avez un intérêt pour la médecine de refuge, vous êtes la personne désignée. Contacter :

Louise
T : 514 735-2711 poste 2243
ou Jean
T : 514 217-0116

****Pas à vendre**** : Clinique vétérinaire œuvrant dans le domaine des animaux de compagnie et bénéficiant d'excellentes ententes avec ses fournisseurs. La clinique profite également d'un vaste réseau de coopération couvrant toute la province ayant pour but d'améliorer sa rentabilité et faciliter la vie du vétérinaire propriétaire. Pour info :

www.coopvetquebec.com

À VENDRE APPAREIL D'ÉCHOGRAPHIE ALOKA 3500

(Achat février 2005)

Sondes abdominales : 3,5 MHz, 5 MHz

et endovaginale 7,5 MHz

VALEUR DE 70 000 \$

Prix demandé : 25 000 \$

Contacter :
T : 514 515-9327

La SPA Mauricie, située à Trois-Rivières, cherche à s'adjoindre les services d'un vétérinaire à temps complet. Celui-ci sera responsable de l'ensemble des activités associées à la régie vétérinaire (environ 5 500 animaux hébergés annuellement) conforme aux meilleures pratiques en la matière.

Nous offrons un défi novateur au Québec, la gestion d'une équipe de soins animaliers jeune et dynamique dans un environnement stimulant, une rémunération compétitive, un horaire de travail flexible qui favorise l'optimisation des possibilités de conciliation travail-famille, les cotisations aux associations professionnelles, un budget de formation et la possibilité de participer au développement d'une médecine vétérinaire de refuge. Contacter :

M. Serge Marquis
Directeur général
5000, boul. Saint-Jean
Trois-Rivières QC G9A 5E1
T : 819 376-0806, poste 225
C : direction@spamauricie.com
www.spamauricie.com

LE VACCIN RESPIRATOIRE À DOSE UNIQUE LE PLUS COMPLET **EST DE RETOUR**

UNE FOIS POUR TOUTES



Vista™ Once SQ est de retour. Vous avez donc de nouveau accès à **la couverture la plus étendue** qui soit contre les maladies respiratoires bovines les plus courantes et les plus coûteuses – et ce, en une seule injection.

UNE injection, double protection.

Vista™ Once SQ est le seul vaccin à cinq virus vivants modifiés (IBR, BVD type 1 et type 2, PI₃ et BRSV) à dose unique contenant aussi des cultures vivantes avirulentes de *Mannheimia haemolytica* et de *Pasteurella multocida*.

Vista™ Once SQ : le choix incontournable... une fois pour toutes.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre représentant de Merck Santé animale.

Vista™ Once SQ



LE MEILLEUR AMI DE VOTRE PORTEFEUILLE

Adhérez au programme financier¹ pour médecins vétérinaires et profitez d'avantages dont vous n'avez même pas idée.

Passez nous voir et vous verrez.

banquedelasante.ca



¹Le programme s'adresse aux professionnels de la santé (médecins, dentistes, médecins vétérinaires, chiropraticiens, podiatres, optométristes et pharmaciens), qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Le programme constitue un avantage conféré aux détenteurs de la carte Platine MasterCard de la Banque Nationale. Une preuve de votre statut professionnel vous sera demandée.